

# le Bulletin de l'URIOPSS

À découvrir sur  
notre site internet  
Rubrique Formation



URIOPSS Centre  
29 bd Rocheplatte BP 35  
45016 Orléans cedex 1  
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72  
uriopss@uriopss-centre.fr  
www.uriopss-centre.fr

## Revue des associations sanitaires et sociales de la Région Centre

<i>Propositions prioritaires de l'URIOPSS Centre</i>	04
pour en débattre aux journées départementales de rentrée sociale	
Démocratie en santé : quel bilan des CRSA et des CTS à la veille de leur renouvellement ?	10
Fin des travaux d'élaboration des Projets Territoriaux de Santé Mentale : des actions co-construites pour relever les défis de la santé mentale en région Centre Val de Loire !	12
Attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux : le réseau Uniopss-Uriopss appelle à une journée de mobilisation nationale le 6 octobre !	26
SAAD : 200 millions pour la revalorisation salariale	27
Contribution de l'Uniopss à la mission « Refondation de la santé publique »	29

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires



Chorum : l'expert 100% ESS (Economie Sociale et Solidaire)

GRUPE **vyv**

Né il y a 60 ans au sein de la Mutualité, Chorum accompagne ses clients et l'ensemble du monde associatif en les conseillant sur l'ensemble des questions liées à la protection sociale de leurs salariés au travers de solutions adaptées aux spécificités du secteur (prévoyance, santé, épargne retraite, prévention santé- qualité de vie au travail, protection juridique)

Gère par délégation de MUTEX l'ensemble des contrats collectifs de prévoyance.

Chorum est affilié au Groupe VYV (Harmonie Fonction Publique, Harmonie Mutuelle, MGEFI, MGEN, Mutuelle Mare-Gaillard, Mutuelle Nationale Territoriale, SMACL Assurances) qui est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

[www.chorum.fr](http://www.chorum.fr)



UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

LE POUVOIR DU  
**NOUS**



ENSEMBLE  
ON VA  
PLUS LOIN.

CHANGER  
LE MONDE  
ÇA COMMENCE  
PAR NOUS.  
EN AGISSANT  
CHACUN  
POUR TOUS.

GRUPE BNGE

[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

Hello

**ADERE**

LA PLATEFORME DU RÉSEAU ADERE  
POUR LES SALARIÉS DE SES ADHÉRENTS

jusqu'à - 80 %  
sur + de  
900 enseignes



**Vous souhaitez offrir un pouvoir d'achat supplémentaire à vos salariés et développer l'attractivité de votre structure ?**

**Hello ADERE**, le nouveau service de la Centrale de Référencement Associative U.N.ADERE, permet d'offrir à vos salariés **les mêmes avantages que les grands CSE** et de **gérer facilement vos dotations cadeaux et événements URSSAF !**

Contactez votre Déléguée Régionale

**Claire Tixier** ☎ 06 12 43 03 16 ✉ [ctixier@adere.fr](mailto:ctixier@adere.fr)

[unadere.fr](http://unadere.fr)



## Rejoignez la banque des associations

**Pour nous contacter :**

- ☑ **CRCA Centre Loire : Christophe Dezalis**  
[christophe.dezalis@ca-centreloire.fr](mailto:christophe.dezalis@ca-centreloire.fr)  
02 38 60 20 19
- ☑ **CRCA Val de France : Martial Quilichini**  
[martial.quilichini@ca-valdefrance.fr](mailto:martial.quilichini@ca-valdefrance.fr)  
02 54 58 36 14
- ☑ **CRCA Touraine Poitou : Guy Batisse**  
[guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr](mailto:guy.batisse@ca-tourainepoitou.fr)  
02 47 39 82 04
- ☑ **CRCA Centre Ouest : Mathieu Guyot**  
[mathieu.guyot@ca-centreouest.fr](mailto:mathieu.guyot@ca-centreouest.fr)  
05 55 05 73 24

## ADDITONNEZ LES FORCES MULTIPLIEZ LES CHANCES

Trouvez votre agence de proximité sur  
[www.bpvf.banquepopulaire.fr](http://www.bpvf.banquepopulaire.fr)

Facebook, YouTube, Instagram icons

#LaBonneRencontre

**BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE**

ADDITIONNER LES FORCES  
MULTIPLIER LES CHANCES

Banque Populaire Val de France  
SA coopérative de Banque Populaire à capital variable  
9 av. Newton - 78180 Montigny-Le Bretonneux  
SIREN 549 800 373 RCS Versailles

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

ADDITIONNER LES FORCES  
MULTIPLIER LES CHANCES



Depuis près de deux ans, les associations et les équipes des établissements des secteurs sanitaire, social, et médico-social sont mobilisés pour faire face à la pandémie. Si la vaccination permet de limiter les conséquences sanitaires, les mesures barrières seront encore nécessaires d'une part, pour tenir compte d'une partie non négligeable de la population non encore vaccinée, et, d'autre part, parce que nous ne savons pas quelle sera l'évolution de cette pandémie avec l'apparition de nouveaux variants. Les responsables des établissements sont confrontés à une extraordinaire complexité éthique pour conjuguer les mesures destinées à limiter les risques sanitaires tout en favorisant la citoyenneté et la liberté des personnes accueillies et à leurs familles.

Les personnels sont depuis plus d'un an et demi en première ligne pour accompagner les populations les plus vulnérables. L'effet de loupe de la crise COVID a mis en évidence le manque de moyens des établissements et services, la faiblesse de rémunérations illustrant le manque de reconnaissance des personnels qui ont répondu présents malgré l'impréparation et les incertitudes. Comme nous l'indiquions dans le bulletin précédent, il est temps que les pouvoirs publics accèdent à la demande de revalorisation salariale des professionnels.

Nombre d'associations se sont déjà engagées dans la transformation de l'offre pour co-construire une société plus inclusive. A l'initiative des associations, les ITEP se sont transformés en dispositifs donnant plus de souplesse dans l'accompagnement des jeunes. Cette transformation de l'offre doit répondre aux besoins et aux aspirations des personnes accueillies et associer les professionnels. La réussite et la levée des inquiétudes des salariés nécessitent une démarche partenariale des autorités avec les professionnels et les personnes accueillies ou leurs représentants telle que la démarche partenariale concernant la mise en place dans les départements de DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif). Dans le champ de la protection de l'enfance, les accompagnements sociaux-éducatifs se diversifient avec la mise en place d'interventions renforcées ou de placements à domicile mobilisant les compétences parentales qui nécessite une adaptation des interventions des travailleurs sociaux.

Dans le cadre de la politique « vers le logement d'abord », la diversification de l'offre et le développement de l'accompagnement vers et dans le logement reste un enjeu majeur du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion des personnes en situation de précarité sociale. Des projets concernant l'habitat inclusif sont en cours de discussion voire de réalisation. Les associations seront attentives à ce que ces évolutions de l'offre ne conduisent pas à fragiliser voire à mettre en danger des personnes vulnérables. Ces transformations de l'offre auront des impacts financiers et sur l'emploi. Les associations ne peuvent être seulement considérées comme les variables d'ajustement des politiques publiques. Des mesures d'accompagnements seront nécessaires pour permettre aux associations de s'adapter à ces évolutions sans compromettre leur avenir.

Comme tous les acteurs de la vie économique, les associations s'engagent dans la transition écologique. Il s'agit de mettre en œuvre une politique à long terme concernant le choix énergétique, la restauration, la mobilité. De lourds investissements devront être mobilisés pour adapter les parcs immobiliers, automobiles. Le recours aux approvisionnements issus de l'agriculture biologique et des circuits courts peut engendrer des surcoûts qu'il faudra assumer. Pour mener à bien ces transitions, Les associations gestionnaires ont besoins de visibilité à moyen terme dépassant la durée habituelle des CPOM de 5 ans.

Avant la fin de cette année, la CRSA et les CRS seront renouvelés. Il s'agit d'une étape importante dans l'exercice de la démocratie sanitaire. Les associations adhérentes ont tiré un bilan contrasté du fonctionnement de la mandature qui se termine. Des améliorations sont à apporter pour favoriser une véritable concertation entre les autorités et les associations qui veulent être considérées comme des partenaires et pas seulement comme des opérateurs ou des prestataires (Cf. l'article dans ce bulletin).

Comme chaque année, l'Uriopss organisent les journées départementales de rentrée. C'est l'occasion d'échanger avec les autorités qui sont invitées à s'exprimer sur leurs orientations politiques. Dans cette optique, l'Uriopss et les Glass ont élaboré leurs propositions prioritaires régionales que nous vous invitons à lire dans ce bulletin et qui seront déclinées au niveau départemental lors des journées.

Marcel Hartmann  
Président de l'URIOPSS Centre

<b>ACTUALITES</b>	<b>03</b>
Agenda	03
Le secteur en mouvement	03
<i>Les Propositions Prioritaires de l'URIOPSS Centre</i>	<b>04</b>
<i>Synthèse des Propositions prioritaires régionales</i>	
Informations régionales	<b>10</b>
Démocratie en santé : quel bilan des CRSA et des CTS à la veille de leur renouvellement ? Fin des travaux d'élaboration des Projets Territoriaux de Santé Mentale : des actions co-construites pour relever les défis de la santé mentale en région Centre Val de Loire !	
Formation de l'URIOPSS	<b>15</b>
Informations nationales	<b>25</b>
Le congrès de l'UNIOPSS	
Droit Social - Ressources Humaines	<b>26</b>
Attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux : le réseau Uniopss-Uriopss appelle à une journée de mobilisation nationale le 6 octobre !	
Aide et soins à domicile	<b>27</b>
SAAD : 200 millions pour la revalorisation salariale	
Santé	<b>29</b>
Contribution de l'Uniopss à la mission « Refondation de la santé publique »	

## Les rendez-vous de l'URIOPSS

**27 septembre** : journée de rentrée sociale en Indre-et-Loire  
**28 septembre** : journée de rentrée sociale en Eure-et-Loir  
**30 septembre** : journée de rentrée sociale dans l'Indre  
**1<sup>er</sup> octobre** : Journée de rentrée sociale dans le Cher  
**4 octobre** : journée de rentrée sociale dans le Loir-et-Cher  
**5 octobre** : journée de rentrée dans le Loiret

## Les instances de l'URIOPSS

**15 octobre matin**: Conseil Inter Départemental  
**15 octobre après-midi** : Conseil d'administration  
**16 décembre matin** : Bureau

## A noter

Le congrès de l'UNIOPSS se tiendra les 13 et 14 janvier 2022 à Rennes

## Le Secteur en Mouvement

**IME SESSAD GEDHIF - Bourges**  
**Mme Josèphe LAURIER** est la nouvelle Directrice.

**FO/FAM, FH, ESAT APAJH 41- Montrichard**  
**Mme Mélina ALLARD** est la nouvelle Directrice.

**AIDAPHI**  
**Mme Christelle PEIGNEAU** est la nouvelle Directrice du secteur d'activité de la protection de l'enfance

**M. José PIRES-DIEZ** est le nouveau Directeur du secteur d'activité de la cohésion sociale.

## Le catalogue 2022 des FORMATIONS est disponible !



Vous pouvez le consulter depuis notre site Internet. (*rubrique Formations*). Il peut vous être adressé sur demande.

# Propositions Prioritaires de l'URIOPSS Centre

Dans le cadre des journées départementales de rentrée sociale organisées du 27 septembre 2021 au 5 octobre 2021, l'URIOPSS Centre va présenter ses *Propositions Prioritaires*. Document de travail qui sera amendé grâce aux échanges avec les autorités et les associations lors de ces rendez-vous de rentrée, ces *Propositions Prioritaires* seront ensuite diffusées aux élus. Une synthèse de ces Propositions a été réalisée afin que le plus grand nombre puisse se saisir des préoccupations et des enjeux en cours pour les associations d'action sociale et de santé des 6 départements de la région Centre-Val de Loire. Nous reproduisons ci-après cette synthèse.



## Projet de synthèse régionale - Document de travail

Durant les mois qui viennent de s'écouler, alors qu'une crise sanitaire sévère a frappé le monde entier, les acteurs associatifs de la région centre Val de Loire, qui œuvrent au quotidien aux côtés des populations qui rencontrent des difficultés sociales et de santé, ont prouvé leur capacité à se mobiliser, s'adapter et à innover. Ils ont fait vivre au quotidien les solidarités, dans le respect des valeurs portées par notre Union à savoir : la primauté de la personne, l'esprit de solidarité, la liberté d'expression et la démocratie et l'esprit désintéressé.

Les associations ont montré que leur action quotidienne s'inscrit dans la durée au service des personnes en difficulté mais aussi qu'elle constitue un maillon indispensable de la cohésion des territoires et de leur vitalité.

Dans une société de plus en plus fragilisée, qui voit s'accroître les inégalités, les 200 acteurs privés à but non lucratif (associations, fondations, mutuelles, fédérations) regroupés au sein de l'URIOPSS Centre formulent ici des propositions concrètes pour construire une action sociale et de santé plus solidaire en région Centre Val de Loire.

## 1. Reconnaître le rôle et la place des associations comme porteuses de valeurs et créatrices de liens sur les territoires, et forces de propositions pour plus de justice sociale.

Des bénévoles, appuyés par des professionnels, se mobilisent au quotidien aux côtés des pouvoirs publics pour conforter le lien social, dans une société sous tension, qui se cherche de nouveaux modes de vivre ensemble : les associations de solidarité proposent ainsi des réponses pérennes, de proximité, non délocalisables et accessibles financièrement aux personnes vulnérables des territoires.

Ces acteurs ne se réduisent pas à des opérateurs de la puissance publique, mais sont des acteurs, porteurs de valeurs, d'idées et de projets pour une action sociale et de santé plus solidaire. Ils accompagnent tous les publics, sans condition, dans leurs bassins de vie, tout en étant des acteurs économiques structurants qui dynamisent les territoires de notre région.

### *Propositions de l'URIOPSS Centre*

- Utiliser l'expérience des associations et leur connaissance du terrain pour identifier avec elles les priorités des politiques sociales et de santé
- Ne pas créer de nouvelles réponses aux besoins sans avis préalable des instances de concertation régionales ou départementales.
- Soutenir la capacité de développement, d'adaptation et d'innovation des associations, dans les réponses aux besoins de nos concitoyens, par des orientations ambitieuses et des financements adaptés.
- Valoriser les associations comme acteurs contribuant à l'intérêt général via des services accessibles financièrement et sur tous les territoires.

## 2. Garantir aux personnes vulnérables des compétences adaptées à leurs accompagnements au sein des associations de la région, en assurant le recrutement de professionnels formés et rémunérés dignement

L'attractivité des métiers est un problème majeur pour les associations lié à la faiblesse des salaires et à la pénibilité de certains métiers, renforcées parfois par la durée limitée du financement de certains projets, source de précarisation des emplois.

Au niveau régional, l'ARS et les Départements en partenariat avec le Conseil régional et les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire sont mobilisés. Des dispositifs existent (« un emploi près de chez moi » dans le Loir-et-Cher ou le dispositif DEFI de la Région). Mais des revalorisations salariales sont indispensables. Si des premières mesures sont appréciables (suites du Ségur de la Santé), elles restent partielles. Il y a une incompréhension grandissante sur les inégalités salariales de la part des professionnels entre le public, le privé lucratif, le libéral et l'associatif. Ces difficultés impactent la continuité et la qualité des accompagnements des personnes vulnérables.

### *Propositions de l'URIOPSS Centre*

- Revaloriser les salaires, notamment les bas salaires et garantir aux associations les financements permettant cette revalorisation.
- Faire en sorte qu'aucune convention collective de notre secteur n'affiche un début de classification sous le SMIC.
- Autoriser les associations, dans le cadre de la négociation budgétaire, à développer une politique salariale attractive.
- Financer des compétences dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux pour soutenir le développement durable des ressources humaines : alternance et apprentissage (financement du tutorat), développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), mise en place d'une politique de qualité de vie au travail (QVT), etc.

### 3. Permettre à chaque citoyen, y compris aux usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, d'avoir un égal accès à l'ensemble des professionnels de santé en région Centre Val de Loire

L'inégale répartition des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire français conduit à une offre de soins très insuffisante au regard des besoins de la population en région Centre-Val de Loire. Première Région de France sous-médicalisée, la densité de médecins y est de 265 médecins pour 100 000 habitants en 2018, contre 340 en France métropolitaine<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le secteur médico-social associatif est mal connu et peu valorisé auprès des étudiants et professionnels médicaux et paramédicaux, ce qui ne favorise pas leur présence dans les établissements et services.

Si les pouvoirs publics ont bien saisi l'ampleur de cette question au travers de plusieurs diagnostics régionaux et rapports, l'impact des solutions proposées demeure limité.

<sup>1</sup>(INSEE, « Professionnels de santé au 1er/01/2018, comparaisons régionales et départementales », Chiffres clés, 14/04/2020.).

#### Propositions de l'URIOPSS Centre

- Evaluer l'efficacité des actions mises en place par les pouvoirs publics en région CVL pour lutter contre la désertification médicale et paramédicale.
- Evaluer les actions mises en œuvre sur la signature de la Charte Romain Jacob (« Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap »).
- Sensibiliser et former les étudiants aux spécificités du secteur médico-social et social et organiser plus systématiquement des formations croisées sanitaire/médico-social/social sur des sujets communs.
- Appeler à une régulation de l'installation des professionnels médicaux, voire paramédicaux.
- Promouvoir les actes délégués.
- Entamer une réflexion sur l'évolution des missions des médecins spécialisés en établissements médico-sociaux, compte-tenu des problématiques d'accès à un médecin traitant en région Centre Val de Loire.

### 4. Co-construire une société plus inclusive avec les personnes en situation de vulnérabilité

Le « droit à l'inclusion en milieu ordinaire » doit être effectif chaque fois qu'il participe à l'intérêt des personnes. Cependant, ce « droit » ne doit pas devenir une « obligation à l'inclusion en milieu ordinaire ». En effet, même si chacun souhaite vivre en autonomie dans son environnement social, cette aspiration ne correspond pas toujours aux réalités des personnes et de leur environnement.

Pour favoriser l'exercice de la citoyenneté, il faut tenir compte des besoins, des attentes et de l'environnement de la personne vulnérable.

La priorité au droit commun suppose une nouvelle organisation des modes d'accompagnement. Leur pertinence dépendra notamment de la capacité à associer les différents acteurs pour co-construire ces nouvelles réponses sociales, médico-sociales et de santé et établir une confiance et des partenariats durables.

#### Propositions de l'URIOPSS Centre

- S'assurer que les transformations des établissements et services vers plus d'accompagnements en milieu ordinaire répondent bien aux besoins et aux attentes des personnes concernées et non à une logique économique.
- Construire les nouvelles réponses inclusives à partir des besoins réels et des attentes des personnes et non à partir des dispositifs existants (exemple : une personne handicapée orientée en établissement non médicalisé faute de place en établissement médicalisé).
- Positionner le secteur social et médico-social comme expert pour former les acteurs du milieu ordinaire (école, culture, sport, loisirs, entreprises, etc.) afin que l'inclusion soit l'affaire de tous.
- Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels du secteur social et médico-social afin que le virage de l'inclusion soit une réussite. Accompagner à domicile, ce n'est pas la même chose que d'accompagner en établissement.
- Diversifier les réponses sans fragiliser celles existantes, notamment celles en hébergement collectif pour permettre à chaque personne de bénéficier de l'accompagnement et de l'étayage dont elle a besoin, le temps nécessaire.
- Permettre les allers retours entre dispositifs pour tenir compte de la façon dont la personne chemine et éviter les mises en échec.

## 5. Encourager la participation et le pouvoir d'agir des personnes concernées en les considérant comme actrices de leurs projets

La place croissante des personnes accompagnées dans leur propre parcours de vie est une préoccupation constante dans la définition des projets associatifs.

Promouvoir le respect de la capacité d'auto-détermination des personnes, de décider par soi-même ce qu'il convient de faire pour soi-même, est aujourd'hui un réel défi à relever pour les associations du secteur social et médico-social. Cette préoccupation est désormais souvent intégrée dans la définition des projets associatifs.

Cette aspiration à soutenir le pouvoir d'agir des personnes vulnérables doit s'accompagner de prérequis au risque d'encourager des situations de non recours au droit.

### *Propositions de l'URIOPSS Centre*

- Assurer et faciliter la représentation des personnes directement concernées dans toutes les instances de concertation sociales, médico-sociales et de santé.
- Continuer à soutenir la formation des représentants de la société civile au sein des différentes instances afin de permettre le partage d'un langage commun.
- Valoriser l'expertise des personnes accompagnées et de leur entourage dans toutes les dimensions (formation, définition des politiques, mises en œuvre des accompagnements) et en en tenant compte dans l'élaboration des projets qui les concernent.
- Elargir le fonctionnement de la pair-aidance sur le modèle des GEM (groupement d'entraide mutuelle) existant dans le champ du handicap psychique.

## 6. Soutenir les transitions écologiques et les projets de développement durable

Pour répondre aux urgences sociales et environnementales actuelles, les associations d'action sociale et de santé sont engagées dans les transitions écologiques (alimentation ; énergie ; préservation des ressources ; mobilité ; économie circulaire). C'est aussi une opportunité pour les associations d'améliorer encore la qualité de vie des personnes accompagnées et de renouveler leurs projets.

A cette fin, les associations d'action sociale et de santé appellent à une mobilisation conjointe des acteurs de la région Centre Val de Loire, et en particulier des Conseils départementaux, de l'ARS, de l'Etat et du Conseil régional pour organiser cette transition avec les acteurs.

### *Propositions de l'URIOPSS Centre*

Favoriser l'accès des associations d'action sociale et de santé à des expertises et des appuis en matière d'ingénierie de projet dans le domaine du développement durable

- Assurer la structuration des filières de producteurs et fournisseurs pour une alimentation durable
- Poursuivre, en partenariats avec les Conseils départementaux, l'ARS, l'Etat et le Conseil régional, les diagnostics du patrimoine immobilier des associations
- Organiser des modes de mobilité propres à favoriser les logiques de parcours de vie des personnes vulnérables
- S'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour développer des réponses locales et pérennes en matière de démarches territoriales d'économie circulaire.
- Soutenir les politiques d'achat socialement, environnementalement et localement responsables
- Ouvrir une concertation entre les autorités publiques et les associations d'action sociale et de santé sur les modèles économiques de ces transitions écologiques et sur leurs impacts financiers.

## 7. Accompagner les associations de tout le territoire, dans le développement de systèmes d'information et d'outils numériques, au service des parcours de vie et de santé des personnes

Les pouvoirs publics impulsent le développement d'outils numériques, et des moyens ont été octroyés dans le cadre du programme ESMS numérique pour améliorer le parcours de l'utilisateur et faciliter l'accès aux droits, renforcer la coordination entre professionnels et faciliter et promouvoir les échanges en distanciel.

Des difficultés de mise en œuvre ont été rencontrées ces dernières années : problématique de l'accès au haut débit, inadéquation entre les projets locaux et les politiques régionales, manque d'équipements numériques et de formations des professionnels ou faiblesse des accompagnements auprès des professionnels et des usagers.

La crise sanitaire a sans nul doute permis une forte accélération des usages mais un certain nombre de freins restent à lever.

### *Propositions de l'URIOPSS Centre*

- Garantir l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire régional.
- Accompagner la dématérialisation des démarches administratives et préserver des espaces d'accueil physiques, maillés sur l'ensemble du territoire, pour s'assurer de l'accès aux droits des citoyens et maintenir un lien social.
- Soutenir les associations et accompagner les professionnels dans le développement de leurs projets de Système d'Informations et dans les changements de pratiques associés.
- Arrêter le cloisonnement des financements entre secteurs social, médico-social et sanitaire pour ce qui relève du développement des systèmes d'information.
- Ouvrir un programme numérique dans le champ social (protection de l'enfance, cohésion sociale).
- Associer les citoyens au déploiement des systèmes d'information et outils numériques.

## 8. Favoriser les coopérations inter-associatives, nécessaires à l'adaptation des réponses aux nouveaux besoins sociaux

Les associations travaillent, sur les territoires, pour répondre aux besoins des personnes vulnérables dans une logique de parcours de vie. Elles cherchent à décroiser les prises en charge, pour créer des passerelles et établir des partenariats mais la mise en concurrence exercée par les autorités via la commande publique, le manque de lisibilité sur les attributions de crédits ou sur les calendriers d'actions contraignent ces coopérations. En effet, des attributions de projets, sans critère partagé et transparent de financement à tel ou tel acteur, exacerbent les tensions inter-associatives sur les territoires. Elles ont des effets délétères sur les partenariats pourtant nécessaires à des accompagnements efficaces.

### *Propositions de l'URIOPSS Centre*

- Soutenir les propositions associatives élaborées en partenariat et en coopération.
- Donner aux associations le temps et les moyens financiers permettant de construire ces partenariats et coopérations.
- Garantir la transparence dans l'attribution, par les pouvoirs publics, de tout nouveau dispositif social ou de santé.

## 9. Adapter les politiques publiques à la réalité et à l'hétérogénéité des problématiques des citoyens de tous les territoires de la région Centre Val de Loire.

La recherche d'une égalité de traitement et des droits de tous les citoyens est au fondement des politiques sociales et de santé de notre pays. Cet objectif fondamental d'assurer une égalité, notamment dans l'accès aux droits, passe par une prise en compte fine de la réalité des territoires dans l'organisation de l'offre. En effet, trop souvent, les politiques nationales raisonnent en taux d'équipement ou autres indicateurs généraux, qui ne prennent pas en compte les problématiques de transport, l'état de santé de la population ni le maillage des dispositifs. De plus, la reproduction, à l'identique, de dispositifs expérimentaux performants, sans prendre en compte les réalités des partenariats existants ou des actions déjà mises en œuvre n'apparaît pas souhaitable pour les acteurs de proximité. Ils proposent de co-construire les réponses les plus adaptées.

### Propositions de l'URIOPSS Centre

- Evaluer, dans les différents niveaux de planification (schémas, plans, stratégies...), les besoins de chaque territoire, afin d'assurer une équité dans les réponses apportées aux citoyens.
- Assurer une réelle coordination des politiques publiques, à l'échelle départementale et régionale, afin de prendre en compte l'ensemble de l'offre et des actions déjà conduites sur les territoires dans le déploiement de nouveaux dispositifs : réactiver les instances de coordination des politiques publiques et y associer les acteurs privés à but non lucratif.
- Renforcer les moyens des acteurs institutionnels territoriaux, en charge des politiques sociales et de santé afin de leur permettre de conduire une réelle politique de proximité, en partenariat avec les associations de leur territoire.
- Réaliser de véritables évaluations des politiques publiques.

### Plus de 120 000 personnes vulnérables accompagnées plus de 39 000 salariés du secteur privé à but non lucratif en Région Centre Val de Loire

Le secteur social, médico-social et de santé privé à but non lucratif (associations, fondations, mutuelles) accompagne plus de 120 000 personnes vulnérables et emploie plus de 39 000 salariés (1) en région Centre Val de Loire.

Le secteur de l'hébergement social et médico-social pour personnes handicapées ou âgées, pour jeunes ou adultes en difficulté emploie près de 14 500 personnes en région Centre.

Le secteur de l'action sociale sans hébergement (qui regroupe notamment les établissements et services d'aide par le travail ou de réinsertion professionnelle pour personnes handicapées, les services d'aide à domicile et d'accompagnement à la vie sociale pour personnes âgées ou handicapées et pour familles en difficulté ou encore d'accueil de jeunes enfants, emploie près de 22 000 personnes.

Le secteur de la santé humaine, qui regroupe notamment les établissements hospitaliers, l'hospitalisation à domicile ou encore les services de soins infirmiers ou de prévention et d'éducation à la santé, emploie près de 2 900 salariés.

Outre l'importance des emplois qu'il regroupe, le secteur sanitaire et social dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire se caractérise aussi par l'importance du nombre de bénévoles qui, aux côtés des salariés, développent des projets innovants et assurent une présence de proximité sur l'ensemble du territoire régional.

(1)Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2018.

## ***Démocratie en santé : quel bilan des CRSA et des CTS à la veille de leur renouvellement ?***

L'année 2021 est marquée par l'arrivée à échéance des mandats des membres de la CRSA (Conférence régionale de santé et de l'autonomie) et des 6 CTS (Conseils territoriaux de santé) de la région CVL.

Concernant la CRSA, la mandature actuelle se clôture le 30 septembre 2021. Dès mi-avril, l'ARS a lancé 3 appels à candidatures (représentants des usagers, des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement agréées) et a saisi un certain nombre d'acteurs (dont l'Uriopss Centre) pour procéder aux renouvellements des membres. Les candidatures étaient attendues entre fin juin et fin juillet en fonction des collègues.

L'Uriopss Centre a été saisi par l'ARS sur plusieurs collègues et a proposé des représentants, en concertation avec la FAS et la Croix-Rouge sur leur champ de compétence, au titre des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes confrontées à des difficultés spécifiques. A noter que le Conseil d'administration du 17 juin de l'Uriopss Centre a acté le renouvellement d'une candidature de l'URIOPSS à la présidence de la commission spécialisée pour la prise en charge et les accompagnements médico-sociaux.

Au niveau de la composition de la CRSA et de son fonctionnement, nouvelle mandature, un décret du 28 juin 2021 vient apporter des modifications et notamment :

- Tous les Présidents des CTS siègent en CRSA
- Les réseaux de santé sont remplacés par les communautés professionnelles de santé (CPTS) et les dispositifs d'appui à la coordination (DAC)
- Les établissements et services intervenant auprès des personnes en difficultés spécifiques intègrent la conférence
- La CRSA devra être consultée en cas de déclenchement de l'état d'urgence sanitaire
- La CRSA bénéficiera d'un budget propre

Concernant les CTS, ils devront être tous renouvelés d'ici la fin de l'année. Les saisines et appels à candidature ont commencé début septembre. L'Uriopss a été saisie pour proposer, en concertation avec la FEHAP, NEXEM, la FHF et le Synerpa, 5 représentants des établissements et services médico-sociaux (2 pour le secteur personnes âgées, 2 pour celui des personnes handicapées et 1 pour les personnes confrontées à des difficultés spécifiques). Les désignations sont attendues pour le 15 octobre.

Un seul changement dans leur composition a été introduit par la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé de 2019 : l'entrée des parlementaires (députés et sénateurs) comme membres de droits des Conseils. Important : seuls seront consultés pour la révision du projet régional de santé la CRSA et les CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie).

Afin de faire le bilan des mandatures actuelles et d'organiser les renouvellements, l'Uriopss Centre a proposé à tous les acteurs associatifs médico-sociaux siégeant dans ces instances (représentants des usagers et des gestionnaires) un temps d'échange privilégié début juillet. 30 représentants ont répondu présents.

Ainsi, des axes d'amélioration dans le fonctionnement de la CRSA et des CTS et ont pu être partagés. Ils pourront être portés par les représentants associatifs lors des réunions d'installation. Voici ci-dessous le résultat de ce travail :

**Reconnaître la CRSA et les CTS comme les instances officielles de concertation :** Lors du déclenchement de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020, le travail des instances de démocratie sanitaire en région a été mis à mal. L'ARS a mis en place, au niveau régional et local, des cellules de crise afin d'organiser la concertation des acteurs. Cette démarche a été appréciée par les associations, mais elle a parfois conduit à remplacer les instances réglementaires de concertation que sont la CRSA et les CTS. **L'ENJEU, POUR LES ANNÉES À VENIR SERA DE REDÉFINIR LES RÔLES ET MISSIONS DE CHAQUE LIEU D'ÉCHANGE.**

**Veiller à garantir la représentation de tous les secteurs :** En 2017, un certain nombre de représentants nommés par le Directeur Général de l'ARS a changé de fonction laissant trop souvent des sièges inoccupés. Des propositions de remplacement ont été formulées auprès de l'Agence, au niveau local et régional mais elles n'ont pas été toujours prises en compte. **AFIN DE GARANTIR LA REPRÉSENTATION DE TOUS**

LES ACTEURS ET SOUTENIR LA DÉMOCRATIE SANITAIRE, IL EST PRIMORDIAL QUE L'ARS PUBLIE DES ARRÊTÉS MODIFICATIFS À CHAQUE DEMANDE DES ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES.

De même, il est important, pour mobiliser un territoire autour d'un projet commun, d'associer tous les acteurs concernés au-delà de ses membres. DES INVITATIONS, PONCTUELLES OU RÉGULIÈRES À DES TRAVAUX DE LA CRSA ET DES CTS SONT À DÉVELOPPER DANS LES ANNÉES À VENIR.

**Favoriser la participation de tous les acteurs :** L'hétérogénéité des représentants (usagers, libéral, salariés, bénévoles, urbains, ruraux, etc.) ne favorise pas la participation de tous les acteurs au même moment, dans un même lieu. LA CRISE SANITAIRE A FAIT ÉMERGER L'UTILISATION DE LA VISIOCONFÉRENCE. SON UTILISATION POURRAIT ÊTRE CONSERVÉE POUR DES RÉUNIONS DE BUREAU OU DE TRAVAIL.

**Soutenir les Présidents des Instances dans l'exercice de leurs missions :** la réglementation donne un rôle important aux Présidents de la CRSA et des CTS dans l'animation de la démocratie en santé. Ils sont responsables de la définition des ordres du jour et de l'animation des travaux et représentent leur instance. Mais les ordres du jour sont souvent très descendants et ne demandant qu'un avis formel sur des choix politiques déjà réalisés en d'autres lieux. IL EST PRIMORDIAL QUE LES PRÉSIDENTS, ET PLUS LARGEMENT LES MEMBRES DU BUREAU, SOIENT PARTIES PRENANTES DANS LA DÉFINITION DES TRAVAUX DES INSTANCES. LEUR RÔLE DOIT ÊTRE SOUTENU ET RECONNU PAR L'AGENCE, AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL.

**Veiller à la place du secteur du médico-social dans les travaux des instances :** le champ d'action de la CRSA et du CTS est très large : secteur hospitalier, médecine de ville, prévention, accès aux soins, médico-social, etc. La gestion de la crise sanitaire a donné une large place aux CPTS (Communautés professionnelles de territoire de santé) et au secteur sanitaire en général. IL EST IMPORTANT, POUR CETTE NOUVELLE MANDATURE, DE RÉAFFIRMER LA PLACE DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR DE LA PRÉVENTION ET DU MÉDICO-SOCIAL DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ ET DE GARANTIR LEUR REPRÉSENTATION AU SEIN DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE LA CRSA ET DES CTS.

Tous les participants s'accordent sur l'importance d'organiser collectivement, sur chaque territoire de santé, la représentation des acteurs associatifs médico-sociaux aux Bureaux des instances. L'Uriopss Centre est un acteur considéré comme légitime par les participants pour organiser ces concertations, comme elle avait déjà pu le faire lors des précédentes mandatures.

# Fin des travaux d'élaboration des Projets Territoriaux de Santé Mentale : des actions co-construites pour relever les défis de la santé mentale en région Centre Val de Loire !

Les travaux d'élaboration des Projets Territoriaux de Santé Mentale 2021-2025 ont permis la rédaction de 6 projets, dans chacun des 6 départements de la région, sous le pilotage des Conseils territoriaux de Santé.

Ces projets, disponibles sur le site de l'ARS, ont vocation à constituer une véritable feuille de route opérationnelle pour 5 ans, avec un plan d'actions à mener sur le territoire et des ressources à mobiliser.

L'URIOPSS a sollicité les Présidents des CTS de la Région : ils reviennent sur les modalités d'élaboration de ces PTSM et sur les priorités territoriales.

## **Dr Dominique Engualenc,** **Président du CTS du Cher**



« Les CPTS (communautés professionnelles de territoire) sont des organisations créées dans le cadre de "ma santé 2022" qui visent à décloisonner et réorganiser le système de soins. Elles regroupent les professionnels de santé libéraux d'un même territoire qui souhaitent s'organiser à leur initiative autour d'un projet de santé. Elles peuvent accueillir des professionnels de santé salariés et des établissements comme partenaires.

Le statut juridique est celui d'une association loi 1901 qui contractualise avec la caisse d'assurance maladie et l'ars en s'appuyant sur un projet de santé et un certain nombre de missions : accès aux soins, coordination des soins, prévention, accueil des nouveaux professionnels de santé....

*En région Centre Val de Loire leur déploiement est avancé grâce à l'action facilitatrice de l'urps (union régionale des professionnels de santé) en leur apportant un financement nécessaire avant la contractualisation (32 CPTS à terme : 20 sont en fonctionnement, 12 en projet)*

*Le territoire du Cher est presque couvert avec plusieurs cpts en fonctionnement (cpts du pays de Bourges, de l'est du Cher, du Giennois Sologne à cheval avec le Loiret, de Vierzon). La crise sanitaire covid a bien entendu perturbé la mise en œuvre de certaines missions mais l'existence préalable des cpts a par contre permis une réactivité sans pareille notamment dans l'organisation de la distribution des masques aux professionnels et de la vaccination.*

*Par exemple la CPTS du pays de bourges ( couvrant un bassin de vie de plus de 120000 habitants avec et autour de l'agglomération de Bourges ) a mis en place , organisé et géré la vaccination des centres de Bourges ( Montmarteau et Prado ) depuis janvier 2021 avec le recours des professionnels de santé libéraux, salariés et retraités ainsi que l'aide logistique de la mairie et de l'ars . Parmi les autres missions réalisées : l'organisation des soins non programmés et régulés en journée, 2*

*campagnes de dépistage du diabète ...*

*Bien d'autres projets sont en attente et vont pouvoir reprendre avec la fin du COVID.*

*Les travaux d'élaboration du PTSM ont permis de faire le point sur l'état et l'organisation de la santé mentale et psychiatrique du territoire.*

*Piloté de façon exemplaire par le centre hospitalier George Sand et son directeur, elle a permis de mobiliser tous les acteurs du territoire dans une démarche collective d'expertise et de projets d'avenir.*

*Les axes de travail principalement retenus comprennent la coordination et la connaissance entre les différents acteurs, le dépistage précoce, l'accès aux soins qu'ils soient psychiatriques ou somatiques.*

*La réalisation de ces objectifs nécessite une coopération accrue entre toutes les structures déjà en place ( DAC, MDPH, CPTS, CLSM, réseaux associatifs ....) pour accompagner les actions qui seront engagées et qui ont été retenues par l'ARS qui a adopté le PTSM du cher en avril 2021 et qui financera un poste de coordinateur :*

- \* création de la communauté psychiatrique de territoire*
- \* l'interconnaissance des acteurs*
- \* la sensibilisation / formation des partenaires aux troubles psychiatriques, au handicap psychique et à la crise suicidaire*
- \* la construction du réseau territorial de repérage et d'orientation*
- \* la stratégie d'implantation des dispositifs de psychiatrie et d'addictologie sur le territoire*
- \* l'approfondissement du diagnostic sur la réponse à l'urgence psychiatrique et sur les situations inadéquates*
- \* la mise en œuvre des dispositifs déjà engagés : EMPP, EMHP, renfort des CMP infanto-juvénile et périnatalité, mise en œuvre de la PCO*
- \* - le déploiement des programmes d'éducation thérapeutique*
- \* le déploiement de l'offre de réhabilitation psychosociale sur le territoire*
- \* l'amélioration de la prise en charge somatique des personnes souffrant de troubles psychiques. »*

## **Mme Martine Vandermeersch,** **Présidente du CTS** **d'Eure-et-Loir**



*« Chaque territoire de santé présente des spécificités diverses et variées : géographiques, démographiques, sociales, historiques, etc...*

*Pourtant, quel que soit le lieu de vie d'un habitant du territoire et quels que soient les problèmes de santé et notamment les problèmes en santé mentale qu'il rencontre, il doit pouvoir accéder :*

- o A des programmes de prévention afin d'éviter le plus possible les situations de crise et/ou d'urgence*
- o A des diagnostics les plus précoces possibles assortis de soins adaptés et de qualité notamment par la réduction des délais d'attente dans les CMP et une collaboration dynamique entre secteur sanitaire et secteur libéral*
- o A la mise en œuvre de parcours de soins, sans ruptures avec pour objectif la reprise en main de sa vie par la personne elle-même notamment par le développement sur le territoire de la remédiation psychosociale.*

*L'objet de ce Projet territorial en santé mentale(PTSM) est bien de mettre en place sur tout le territoire de nouvelles organisations structurantes permettant de répondre aux impératifs énoncés précédemment, notamment par la création de filières (filière périnatalité, filière TND, filière addictions, etc...)*

*En Eure et Loir, c'est le Conseil Territorial de Santé (CTS), avec l'appui de la DD ARS, qui est à l'origine de la démarche face aux difficultés de coordination et de coopération des acteurs du sanitaire déjà mis en avant lors de la mise en œuvre du GHT 28 .Pour mener à bien ce travail, bousculé quelque peu par la crise sanitaire, ont été constitués :*

- o Un Groupe de Travail regroupant tous les acteurs du champ santé mentale*
- o Un COPIL restreint, issu de GT assurant l'écriture de projet*

*Le CTS 28, lors des séances plénières, a été informé au fil de l'eau de l'avancée des travaux, a émis un avis favorable au projet lors de la séance du 10 Décembre 2020 et a confié à sa commission santé mentale renouvelée et renforcée, le suivi du PTSM. »*

**Dr Hervé Mignot,  
Président du Conseil  
Territorial de Santé  
de l'Indre  
et Mme Stéphanie  
Brunet, Présidente  
de la Commission  
Spécialisée en Santé  
Mentale du CTS 36**



*« Les travaux d'élaboration du PTSM 36 ont débuté en décembre 2018 sous l'égide du CTS 36 et de sa commission spécialisée en santé mentale. La volonté forte de cette instance d'impulser une démarche participative dans une vision le plus large possible de la santé mentale, a généré une dynamique de travail et de coopération*

*de grande qualité, nonobstant la pandémie de COVID qui en a pourtant affecté le cours. A travers le COPIL et les différents groupes de travail, les acteurs ont élaboré un projet en adéquation avec les réalités du territoire, à sa ressemblance et avec les moyens dont il dispose.*

*Face à une démographie médicale décroissante, notamment dans le champ sinistré de la psychiatrie, et des besoins en santé mentale de la population de plus en plus importants, la volonté est de privilégier la prévention dans tous les domaines de la vie tout en poursuivant le développement et la diversification de l'offre en santé mentale sur l'ensemble du département. Interconnaissance des acteurs, culture commune en santé mentale, prévention, accompagnement, seront les maîtres mots de cette feuille de route pour bien vivre en santé mentale dans l'Indre.*

*Sa mise en œuvre se heurte cependant à la faible disponibilité des acteurs ; d'autant que la contractualisation*

*imposée ajoute une lourdeur administrative supplémentaire dont on peut craindre qu'elle rebute les promoteurs de projets. »*

**M. Pascal Oréal, Président  
du CTS d'Indre-et-Loire**



*« En Indre et Loire, le PTSM a été porté, dans sa phase diagnostic, par un comité de pilotage de six groupes de travail correspondant chacun à l'une des priorités du décret.*

*Ce diagnostic a été validé en Conseil Territorial de Santé le 27 février 2020 après une présentation des synthèses de chaque travail. Suite à ce diagnostic, la phase de préparation à la contractualisation a débuté avec de nouveaux groupes de travail suivants les actions à mettre en place. Elle a pris fin le 17 décembre 2020 après une validation par le Conseil Territorial de Santé des fiches actions ressorties du diagnostic initial.*

*Après échange, l'ARS Centre Val de Loire nous a indiqué qu'elle souhaitait que soit retenu pour le territoire de l'Indre et Loire les priorités suivantes :*

- *Les actions de sensibilisation, formation, déstigmatisation des troubles psychiatriques et du handicap psychique auprès des partenaires et de la population générale, incluant les premiers secours en santé mentale et la crise suicidaire,*
- *Le déploiement du dispositif Vigilans et le renforcement des interventions au domicile et en institution,*
- *L'organisation de l'offre territoriale en psychiatrie (besoins, inadéquation, évolution de la sectorisation...),*
- *L'amélioration de l'accès aux soins pour les plus jeunes (périnatalité, enfants, ados, jeunes adultes),*
- *L'amélioration des délais d'attente en CMP,*
- *Le renforcement de la prise en charge somatique des patients souffrant de troubles psychiques,*
- *La gestion des parcours complexes dont l'articulation des prises en charge en addictologie et psychiatrie et l'accompagnement des popula-*

## Formations pour les salariés et bénévoles

**Septembre-Octobre-Novembre 2021**

*Prochaines formations dont vous trouverez le programme dans les pages suivantes*

N°	Thème	Date	Tarif
23	Se doter d'outils de pilotage RH dans le cadre légale de la BDES : une opportunité à saisir	12 octobre	295€
41	Valoriser et évaluer l'utilité et l'innovation sociales de vos projets : associatif, d'ESSMS et d'activités	2 novembre	295€
46	Perfectionner sa gouvernance	17 novembre	295€
24	CDD—Temps partiel : conclure ses contrats de travail particuliers en toute sérénité	23 novembre	295€
10	Maîtriser les spécificités comptables et financières des associations et ESMSS	7 et 8 décembre	590€
11	Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière 	10 décembre	295€



**Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'URIOPSS se réserve le droit de transformer les formations initialement prévues en présentiel en formations à distance**



*Formations gratuites destinées aux administrateurs et bénévoles  
(programmes sur [uriopss.centre.fr](http://uriopss.centre.fr))*

**8. GOUVERNANCE ASSOCIATIVE** - Elaborer son projet associatif et stratégique : un enjeu majeur

18 novembre

Avec Emilie Roy

**9. GESTION** - Evolutions des modèles socio-économiques, comprendre les impacts sur les projets associatifs

19 novembre

Avec Jacques Prieto

**10. PILOTAGE** - Comprendre les principes fondamentaux du secteur social et médico-social : contexte, actualités, enjeux

25 novembre

Avec Johan Priou

**11. GESTION** - Maîtriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière

30 novembre

Avec Jacques Prieto



## PROGRAMME DE FORMATION



N°23	Droit social	1 jour	12 octobre 2021 9h-12h30 / 13h30-17h
	Se doter d'outils de pilotage RH dans le cadre légale de la BDES : une opportunité à saisir		

**Intervenant :** Catherine AUDIAS,

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

**Coût :** 295 €

**Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation :**

Directeur, chefs de service, ou personnel administratif en charge de la gestion de tableaux de bord.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel. Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques.

Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**

Evaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [uriopss.centre@wanadoo.fr](mailto:uriopss.centre@wanadoo.fr)

**Lieu :** Orléans

**Objectifs pédagogiques**

- Se doter des outils de pilotage social indispensables à la fonction RH
- Optimiser la fonction RH en matière de pilotage social
- Maîtriser les méthodes et outils d'élaboration d'un tableau de bord social et sécuriser sa BDES
- Faire évoluer ses tableaux de bord selon les besoins de l'association

**Programme**

La BDES : un cadre légal à définir

- Quel est l'objet de la Base de Données Economiques et Sociales et son articulation avec le dialogue social ?
- Comment organiser et structurer sa BDES, un champ de négociation Quelles informations doivent figurer dans la base de données ?
- Comment s'organise et s'opère la mise à jour de la base ?
- RGPD : les points de vigilance sur son contenu et sa forme

Définir les objectifs des tableaux de bord

- Fiabiliser les données chiffrées d'aide à la décision
- Quel niveau de précision doivent avoir les informations données ?

Elaborer les tableaux de bord

- Présentation de différents tableaux de bord
- Faire actualiser et mettre à jour les tableaux de bord et la BDES

Les conditions d'accès à la base de données économiques et sociales

- Qui a accès aux tableaux de bord et à la base de données économiques et sociales ?
- Quelles sont les modalités d'accès, de consultation et d'utilisation de la base par les IRP ?
- Comment gérer les informations que l'on estime confidentielles ?



41

## Valoriser et évaluer l'utilité et l'innovation sociales de vos projets : associatif, d'ESSMS et d'activités

7  
heures

2 novembre 2021

### INTERVENANT : Véronique DOR-PESSEL,

Formatrice-Consultante en innovation sociale et gouvernances au sein des organisations sociales et médico-sociales

COÛT : 295 euros

**PUBLIC(S)** : Binômes Président-Directeur, Administrateurs, Directeurs, Responsables projet

**PRE-REQUIS & MODALITES D'ACCES A LA FORMATION** : Aucun pré-requis

*Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)*

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

#### Formation en présentiel

Alliance d'apports didactiques, d'échanges collectifs et d'exercices pratiques en sous-groupe et en individuel La formation s'appuie sur les projets dont les participants voudront bien se munir.

Une **attestation de fin de formation** sera délivrée à l'issue de la formation.

### MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation des acquis en cours de formation : questionnaire final

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**CAPACITE MAXIMUM** : 12 participants

**LIEU** : Orléans

*Premiers employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, de par le nombre d'emplois et de structures, les associations de solidarité poursuivent des missions d'intérêt général et d'utilité sociale. Depuis la loi relative à l'ESS de 2014, l'ouverture des activités du secteur à d'autres acteurs est devenue une réalité. Au niveau européen et au niveau national, les enjeux de valorisation de l'utilité sociale ou de l'impact social des activités et du recours croissant aux innovations sociales pour répondre aux besoins collectifs sont essentiels dans le contexte actuel pour une association sociale et médico-sociale. A travers cette démarche, il s'agit de s'affirmer dans un paysage complexe du fait de la multiplicité des acteurs de l'ESS. De plus, ce sont des éléments essentiels à mettre en avant dans les différents projets aujourd'hui.*

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Maîtriser les éléments du contexte actuel dans lequel évolue les associations (Europe, décentralisation, appels à projet, Economie Sociale et Solidaire...)
- Faire le point sur la conduite des projets et intégrer la notion d'utilité sociale pour leur actualisation
- Mettre en application une méthodologie et des outils pour l'actualisation des projets d'établissement et de service, dont la légitimité repose en grande partie sur leur utilité sociale
- Identifier dans les projets ce qui relève de l'innovation sociale, 1 des marqueurs de l'utilité sociale, et construire et évaluer des projets dans ce sens
- Présenter les sources de financements dédiés à l'innovation sociale

### DEROULE DE FORMATION :

- L'utilité sociale : enjeux européens, nationaux et locaux
- Eléments de définition de l'utilité sociale
- Pourquoi valoriser l'utilité sociale de l'association, de l'ESSMS et des activités
- Les marqueurs de l'utilité sociale
- Bonnes pratiques d'évaluation de l'utilité sociale dans le secteur
- L'innovation sociale : une dimension de l'utilité sociale
- Repérer l'innovation sociale dans les structures participantes
- Pratiques inspirantes du secteur et financements dédiés



## PROGRAMME DE FORMATION



<b>N°33</b>	<b>Ressources humaines et management</b>	<b>Sur 3 jours</b>	<b>3 novembre 2021 (visio 3h)</b>
	<b>Entretiens annuels, entretiens professionnels : Identifier les obligations et les enjeux</b>		<b>+9 novembre (visio 3h) +15 novembre (présentiel) 9h-12h30 / 13h30-17h</b>

**Intervenant :** Catherine AUDIAS,  
Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

**Coût :** 590 €

**Public/Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, Chefs de service ou toute personne en charge de conduire les entretiens annuels et professionnels.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :** Formation mixte en format de classe inversée composée de :  
- l'alternance de 2 x 3H de séquences en classe virtuelle (via l'outil TEAMS) et 2 séquences de travail en autonomie permettant d'acquérir la théorie, suivie  
- d'une journée en présentiel - 7H permettant le travail sur des trames.

Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) également possible pour les INTRA. Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques  
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier  
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :**  
Evaluation des acquis en cours de formation : synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [uriopss.centre@wanadoo.fr](mailto:uriopss.centre@wanadoo.fr)

**Lieu / Outil :** Orléans (+ TEAMS)

### Objectifs pédagogiques

- Définir la cadre légal et réglementaire de l'entretien professionnel
- Savoir distinguer entretien professionnel et entretien annuel
- Savoir utiliser l'un ou l'autre dispositif, selon le projet associatif

### Programme

#### Les conditions de réussite de l'entretien

- Identifier les bases légales et les finalités de l'entretien
- Identifier les notions essentielles de l'entretien
- Comprendre les enjeux et identifier les craintes et les attentes

#### Préparer l'entretien

- La mise en œuvre du dispositif
- Quels outils mettre en place et utiliser ?
- Créer un climat de confiance et définir une attitude constructive

#### Conduire l'entretien

- Visualiser les étapes du processus de l'entretien
- Maîtriser le processus relationnel et repérer les différents comportements

#### Conclure l'entretien

- Valider le plan d'action et les engagements réciproques
- Prévoir les points intermédiaires de suivi
- Sécuriser le suivi de l'entretien professionnel : Retour de certaines absences, bilan à effectuer tous les six ans

#### Construire une trame d'entretien

- Identifier les thèmes
- Définir les critères d'appréciation



Version V2 du 27/10/2020



## PROGRAMME DE FORMATION



N°24	Droit social	1 jour	23 novembre 2021 9h-12h30 / 13h30-17h
	<b>CDD-Temps partiel : Conclure ses contrats de travail particuliers en toute sérénité</b>		

**Intervenant :** Catherine AUDIAS,  
Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

**Coût :** 295 €

**Public/ Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs d'association ou d'établissement, responsables ou personnes en charge des Ressources Humaines, des contrats de travail et/ou des plannings

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA. Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier. Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Modalités d'évaluation :** Evaluation des acquis en cours de formation : Synthèse à la fin de chaque chapitre et QCM. Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [uriopss.centre@wanadoo.fr](mailto:uriopss.centre@wanadoo.fr)

**Lieu :** Orléans

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser l'ensemble de la réglementation de ces contrats particuliers ;
- Connaître les opportunités et les contraintes de ces types de contrats

### Programme

Le contrat de travail à durée déterminée

Identifier les cas de recours légaux

Gestion du CDD

- Formalités d'embauche
- Terme du CDD
- Rédaction du contrat
- Statut du salarié
- Renouvellement de contrat
- Délai de carence

La rupture anticipée du CDD

- Cas de rupture autorisés
- Les risques encourus et sanctions

La cessation du CDD à l'échéance du terme

Le contrat de travail à temps partiel

- Le temps partiel sur la semaine ou sur le mois
- Formalisme du contrat de travail
- Garanties attachées aux horaires
- Heures complémentaires
- Droits des salariés à temps partiel

Les formes particulières du travail à temps partiel

- Temps partiel annualisé
- Temps partiel modulé
- Temps partiel intermittent
- Temps partiel pour les besoins de la vie familiale (congé parental d'éducation, congé de solidarité familiale...)

URIOPSS CENTRE - FORMATION - 29, Boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 Orléans Cedex 1  
Tel. : 02 38 62 34 39 - Fax : 02 38 81 29 72  
Contact : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)  
N° SIRET : 378 456 800 00028 - N° Déclaration activité : 24450013545

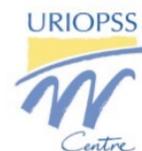


Version V2 du 26/10/2020





## PROGRAMME DE FORMATION



<b>N°10</b>	Gestion, comptabilité, tarification	<b>2 jours</b>	<b>7 et 8 décembre 2021</b> 9h-12h30 / 13h30-17h
	<b>Maîtriser les spécificités comptables et financières des associations et ESMSS</b>		

**Intervenant :** Luc MAUDUIT  
 Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPISS/URIOPSS

**Coût :** 590 €

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs bénévoles ou toute personne travaillant avec les documents comptables basiques (bilan, compte de résultat)

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel. Exposés théoriques et pratiques par les expériences de chacun. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier. Cas pratique: Présentation d'un modèle d'EPRD.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Modalités d'évaluation :**  
 Evaluation des acquis en cours de formation : Test d'évaluation final sur paperboard  
 Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Contact :** [uriopss.centre@wanadoo.fr](mailto:uriopss.centre@wanadoo.fr)

**Lieu :** Orléans

### Objectifs pédagogiques

- Au regard des textes réglementaires (décret du 22 Octobre 2003 modifié, arrêtés du 14 novembre 2003 modifié et suivants), permettre aux participants de pouvoir Comprendre les spécificités de l'instruction comptable M 22, du plan comptable (règlement ANC 2018-06) des organisations privées sans but lucratif (pour les associations) révisé et applicable au 1er janvier 2020, et du plan de compte adapté aux établissements sociaux et médico sociaux (qui fera l'objet d'un nouveau règlement fin 2019 applicable en 2020)
- Mesurer les enjeux de celles-ci au regard de la négociation des ressources affectées au fonctionnement et à

l'investissement nécessaires au fonctionnement de leurs établissements et services,

- S'organiser pour répondre à ces obligations différentes et utiliser le tableau de calcul du compte de résultat comme tableau de passage entre deux pratiques comptables : celle qui correspond aux principes comptables généraux, et celle spécifique au secteur.

### Programme

#### Les différents plans de compte

- Le plan comptable général
- Le plan comptable des organisations privées sans but lucratif de 2018 applicable le 1/1/2020
- L'instruction comptable M 22. (public, privé) revue en 2019 et applicable au 1/1/2020

#### Les écritures spécifiques

- La notion de droits de reprise.
- Les subventions d'investissement et de fonctionnement (en lien avec la loi ESS de 2014)
- L'affectation des résultats : du résultat comptable au résultat administratif
- Les différentes réserves réglementées (Sur cession d'éléments d'actif : les plus values, les excédents affectés à l'investissement, la réserve de trésorerie ou de couverture du BFR, Les autres réserves
- Les fonds dédiés (au fonctionnement) ou à l'investissement
- Les provisions.
- Les comptes de liaison : typologie de ces comptes, rôle dans l'analyse financière à mener

#### Les nouveaux traitements, sources de divergences

- Les provisions pour congés à payer
- Les provisions diverses affectées par les autorités de tarification (Sur résultat; sur des crédits non pérennes; sur CET)
- Autres comptes ou sources de différences

#### Organiser la comptabilité et la transparence, dans la différence : un pari à relever.

- Bilan associatif, bilan comptable, bilan d'établissement, compte administratif.
- Le traitement comptable des résultats non repris par les autorités de tarification (Dépenses rejetées par l'autorité de tarification -inopposables- ; dépenses non prises en compte par l'autorité de tarification -non opposables.

URIOPSS CENTRE - FORMATION - 29, Boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 Orléans Cedex 1  
 Tél. : 02 38 62 34 39 - Fax : 02 38 81 29 72  
 Contact : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)  
 N° SIRET : 378 456 800 00028 - N° Déclaration activité : 24450013545



Version V2 du 14/10/2020



## PROGRAMME DE FORMATION



<b>N°11</b>	Gestion, comptabilité, tarification		1 jour	10 décembre 2021 9h-12h30 / 13h30-17h
	<b>Maitriser les fondamentaux de la gestion budgétaire et financière</b>			

**Intervenant :** Jacques Prieto,  
Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS centre

**Coût :** 295 €

**Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation :** Directeurs, gestionnaires, comptables, décideurs ou toute personne en charge du suivi budgétaire et financier.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)

### Modalités pédagogiques :

Formation en présentiel.  
Apports théoriques complétés par les retours d'expérience de l'intervenant.  
Le support d'animation, utilisé en vidéo-projection, sera remis en format papier à l'issue de la formation.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

### Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : Quiz  
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

**Capacité maximum :** 15 personnes

**Contact :** [uriopss.centre@wanadoo.fr](mailto:uriopss.centre@wanadoo.fr)

**Lieu :** Orléans

### Objectifs pédagogiques

- Disposer d'une information claire sur l'élaboration des propositions budgétaires jusqu'à la réalisation du compte administratif, et l'impact du passage à la procédure EPRD
- Comprendre les enjeux du diagnostic de la situation financière d'une association
- Négocier l'allocation des financements nécessaires à la politique d'investissement

### Programme

#### **Le fonctionnement budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux**

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les mécanismes de la tarification
- La procédure budgétaire
- L'élaboration du compte administratif
- Suivi et pilotage budgétaire
- La procédure EPRD/ERRD

#### **L'analyse financière d'une association :**

- Le bilan : une approche patrimoniale et financière
- Les grandes masses du bilan financier : fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie
- Présentation et analyse du bilan financier (ratios, tableau de variation des flux de trésorerie)

URIOPSS CENTRE - FORMATION - 29, Boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 Orléans Cedex 1  
Tel. : 02 38 62 34 39 - Fax : 02 38 81 29 72  
Contact : [formation@uriopss-centre.fr](mailto:formation@uriopss-centre.fr)  
N° SIRET : 378 456 800 00028 - N° Déclaration activité : 24450013545



Version V2 du 14/10/2020



Ce document est à photocopier autant de fois que nécessaire – un bulletin d’inscription par stage

## BULLETIN D’INSCRIPTION 2021

**Organisme :**

Nom de la structure : .....  
 Adresse : .....  
 Nom, prénom et fonction du Responsable : **(obligatoire)**.....  
 Mail du Responsable : **(obligatoire)** .....

**Numéro d’adhérent : CC**

**Stagiaire(s) :**

◆ Nom et prénom : .....  
 Fonction : ..... Mail : .....  
 ◆ Nom et prénom : .....  
 Fonction : ..... Mail : .....

Si la personne à inscrire est en situation de handicap, n’hésitez pas à nous indiquer dans le champ ci-après les éventuelles adaptations nécessaires en vue de la formation :  
 Autre demande particulière : .....

**Inscription au stage :** Intitulé

N° ..... Date(s) .....  
 Coût ..... X nombre de personne(s) Coût total = ..... €

*Règlement à nous adresser avec le présent bulletin d’inscription*

Avez-vous des attentes particulières par rapport à cette formation ? \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Adresse de facturation :** (si différente de la structure ou en cas de facturation à l’OPCO)

- Le stagiaire a bien pris en compte les prérequis précisés dans le programme de formation
- Le stagiaire atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l’URIOPSS

Notice d’information relative à la collecte de données à caractère personnel en vue du traitement Gestion de la formation de l’URIOPSS Centre  
 En application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés nous vous informons que nous collectons et traitons des données à caractère personnel vous concernant. Le Responsable du traitement est l’URIOPSS Centre, 29 Bd Rocheplatte, 45 000 ORLEANS.  
 - Le traitement a pour finalité de gérer le suivi des inscriptions aux formations, conformément aux exigences de certification du Référentiel National Qualité.  
 - Les données suivantes : nom du participant, structure d’origine, fonction, e-mail seront transmises, le cas échéant, au sous-traitant en charge de dispenser la formation. La finalité de ce traitement est l’adaptation de la formation au public.  
 - Vous avez le droit d’accès au traitement pour lequel l’URIOPSS Centre collecte les données ainsi que, le cas échéant, des droits complémentaires. Ce droit s’exerce auprès du Responsable du traitement.  
 - Vous avez également le droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à ..... le .....

Signature de l’employeur



- o tions isolées et précaires,
- o Le déploiement des soins de réhabilitation psychosociale incluant la pair-aidance à titre expérimental,
- o L'inclusion dans l'emploi et le logement,
- o L'aide aux familles et aux proches,
- o L'expérimentation des care-mangers/assistants parcours de vie,
- o La télémédecine,
- o La mise en œuvre d'action et dispositifs ayant obtenu des financements récents : dispositif de coordination psychiatrie-soins primaires, création d'un CATTP, création du dispositif HC-HJ de pédopsychiatrie pour les moins de 13 ans, identification d'une unité d'hospitalisation complète pour adultes ayant des troubles TSA et équipe mobile, création d'une unité de consultation psychiatrique post-pénale. »

**M. Olivier Servaire-Lorenzet, Président du CTS du Loir-et-Cher :**

« Les travaux d'élaboration du PTSM du Loir et Cher sont engagés depuis 2018 à l'initiative du CTS et en accord avec l'ARS. »



La démarche a été impulsée par l'AG du CTS et c'est la commission de santé mentale qui a piloté les réflexions sur le plan opérationnel en étroite collaboration avec la DTARS.

Le 18 novembre 2018, un séminaire de diagnostic territorial a eu lieu en présence de nombreux acteurs du système de santé intervenant en santé mentale.

Un diagnostic étayé et illustré par de nombreuses données, indicateurs et cartographies des ressources a été dressé et accueilli favorablement par l'ARS. Ce diagnostic a permis d'identifier des parcours de santé prioritaires et des priorités de santé publique :

- 1/ Promouvoir la prévention et l'éducation
- 2/ Renforcer les coopérations et la coordination des acteurs
- 3/ Garantir l'accès aux soins
- 4/ Prévenir et gérer les crises

**5/ Organiser les parcours spécifiques : petite enfance/adolescence/personnes âgées / personnes vulnérables**

La prochaine étape est la contractualisation avec l'ars pour fixer les actions prioritaires précises et le recrutement d'un(e) coordonnateur(rice) départemental(e) pour mettre en œuvre le contrat territorial en santé mentale. »

**Dr Philippe Linassier, Vice-Président du CTS du Loiret.**



« L'URIOPSS, membre du CTS départemental a participé à l'avis favorable donné au PTSM du Loiret 2021-2025. »

Cette démarche très ouverte de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la santé mentale (institutions sanitaires et médico-sociales, acteurs du champ libéral, collectivités locales dont le CLSM et le Conseil Départemental, représentants des usagers...) est basée sur le décloisonnement induit par cette forte coopération et sur un bilan de l'existant particulièrement bien mené.

Le PTSM du Loiret a pour objectifs, entre autres, d'améliorer le parcours, la prévention, l'accès et le suivi des soins (urgences comprises). Les actions proposées comme la création d'équipes ambulatoires vont dans ce sens. Elles s'appuient sur cette forte implication des différents intervenants et renforcent le rôle du patient comme acteur de sa santé.

L'ensemble de la gestion de projet présenté rend très optimiste quant à sa réalisation que nous pourrions mesurer à l'aide de la communauté de psychiatrie du territoire mise en place (émanation de l'ensemble de ces acteurs départementaux concernés a vocation à porter et à accompagner le PTSM) et, bien sûr, en 2025, au terme du plan.

Vous pouvez retrouver la globalité du plan par exemple sur le site de l'ARS CVL. »

M. Jean-Marie AU-ROUZE Président de l'UNAFAM Centre-Val de Loire a également accepté de nous faire un retour sur la participation de l'UNAFAM à ces travaux mais aussi sur les attentes des familles de personnes malades ou handicapées psychiques.



- o *Organisent la concertation pour que ces PTSM puissent être ajustés en fonction de l'évolution de la psychiatrie pour la Région Centre Val de Loire et des politiques de financement*

*Bien évidemment les usagers ainsi que les familles espèrent que l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire sera dotée des moyens à la hauteur de l'espoir suscité et de l'engagement (reconnu pour son Directeur Général) de tous les acteurs et de toutes les équipes impliqués dans l'élaboration de ces PTSM. »*

*« L'UNAFAM a été globalement bien impliquée dans l'élaboration des PTSM au plan régional même si on relève une hétérogénéité entre départements.*

*Ces PTSM comportent tous un nombre conséquent de fiches actions ayant toutes pour objectif d'améliorer, de développer, de favoriser...si je reprends des verbes souvent employés en regard des objectifs stratégiques.*

*Nous souhaitons donc que toutes les actions soient mises en œuvre c'est-à-dire soient pilotées par une équipe et financées ; certaines fiches projets seront amenées à évoluer et à être précisées dans leur déclinaison opérationnelle mais l'objectif stratégique doit demeurer.*

*L'action des coordonnateurs ou coordonnatrices de PTSM sera déterminante pour suivre et contrôler la bonne mise en œuvre de ces PTSM.*

*Nous souhaitons donc que ces personnes :*

- o *Prennent leur poste dans les meilleurs délais*
- o *Soient rattachées aux structures mise en place pour élaborer les PTSM, par exemple CPT (Communauté Psychiatrique de Territoire)*
- o *Fassent des points réguliers avec les différents acteurs impliqués dont les usagers (au minimum 2 fois par an)*





## Communiqué de presse

Le 20 septembre 2021

### **Attractivité des métiers sanitaires, sociaux et médico-sociaux : le réseau Uniopss-Uriopss appelle à une journée de mobilisation nationale le 6 octobre !**

**Problèmes de recrutement, manque de reconnaissance, épuisement des personnels... les établissements et services associatifs engagés auprès des personnes vulnérables ont vu leurs difficultés s'accroître avec la crise sanitaire. Face à l'urgence, le réseau Uniopss-Uriopss lance un appel à mobilisation sur tout le territoire le 6 octobre prochain.**

Depuis plusieurs années déjà, le réseau Uniopss-Uriopss alerte sur la situation tendue vécue par les structures des champs de la santé, du social et du médico-social, dans un contexte de transformation de l'offre. La crise sanitaire que nous traversons ne fait qu'amplifier ces tensions et les réponses actuelles des pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Le projet de loi Autonomie, devenu Générations solidaires, aurait pu être l'occasion d'apporter des améliorations pour renforcer l'attractivité des métiers. Nous savons maintenant que celui-ci ne verra pas le jour durant ce quinquennat.

De surcroît, le Ségur de la santé, s'il a apporté une amélioration sensible pour certains, a exacerbé les inégalités de traitement entre les professionnels, entraînant incompréhension et révolte de toutes parts.

De son côté, l'avenant 43 de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD), que nous avons salué, risque d'accroître les difficultés s'il n'est pas appliqué de façon uniforme sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de la question prioritaire de la revalorisation de l'ensemble des professionnels, il est indispensable de penser l'attractivité des métiers dans toute sa dimension, incluant la qualité de vie au travail, la politique de formation, ainsi qu'une véritable évolution de carrière. C'est d'ailleurs ce que nous avons porté dans notre contribution au projet de loi Autonomie, appelant à réfléchir à la question de l'autonomie de manière globale.

Toutes ces difficultés ne sont pas sans conséquence sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes vulnérables, qu'il s'agisse de personnes âgées, en situation de handicap, d'exclusion ou de mineurs à protéger. Le risque de dégradation ou de rupture d'accompagnement voire de fermeture de structures est une réalité que nous ne pouvons accepter.

Il est urgent d'agir en faveur de l'attractivité des métiers de la santé et de la solidarité, et de faire entendre la voix de toutes ces personnes engagées au quotidien sur le terrain : soyons donc tous au rendez-vous le 6 octobre en répondant, partout en France, à l'appel lancé par le réseau Uniopss-Uriopss !

**Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)**

## SAAD : 200 millions pour la revalorisation salariale

Un décret n° 2021-1155 du 6 septembre 2021 organise le versement de l'aide de 200 millions € par la CNSA aux départements qui financent des revalorisations salariales pour les professionnels des services d'accompagnement et d'aide à domicile (Saad). Il prévoit ainsi les paramètres et les modalités pour prendre en compte les conséquences financières de l'agrément et de l'extension cet été de l'avenant 43 et de son avenant n° 1 à la convention collective de la branche aide à domicile conclu en 2020 dont la date d'entrée en vigueur de la revalorisation est le 1er octobre 2021.

Le principe a été arrêté par l'article 47 de la LFSS pour 2021 pour « contribuer à l'attractivité, à la dignité et à l'amélioration des salaires des métiers des professionnels des services d'accompagnement et d'aide à domicile ». Le montant de l'aide – 150 millions € en 2021 car activé à compter du 1er avril 2021 – est réparti entre les départements « en fonction des dernières données disponibles portant sur le volume total d'activité réalisée » par les Saad au titre de l'aide-ménagère, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH).

L'article 47 de la LFSS concerne de fait les SAAD prestataires privés non lucratifs relevant de la convention collective de la BAD, adhérents ou non à une des fédérations rattachées à la BAD (arrêté d'extension du 28 juillet 2021).

### Périmètre

Le décret précise que l'aide de la CNSA est destinée à couvrir « une partie des coûts directement supportés par les départements consécutivement à la conclusion de conventions ou accords collectifs de branche en matière de revalorisation des rémunérations versées aux salariés de ces services ». Sont ainsi exclues de l'aide les revalorisations qui auraient été accordées en dehors de conventions ou accords collectifs de branche.

Les départements sont tenus de prendre en compte les éléments de la rémunération définis par des accords collectifs agréés et étendus par l'État pour les SAAD dont ils encadrent le tarif en tant qu'autorité de tarification c'est-à-dire les SAAD habilités et tarifés relevant du secteur non lucratif.

Une marge de manœuvre est laissée à l'appréciation des conseils départementaux s'agissant des SAAD non habilités à l'aide sociale.

Est éligible l'ensemble des établissements et services médico-sociaux (L.312-1 du code de l'action sociale et des familles [CASF]) relevant du champ d'application de la convention collective de la BAD soit :

- o les SAAD intervenant auprès de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, ou intervenant au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou de conventions Caisses d'allocations familiales (CAF) ;
- o les SSIAD, sauf ceux adhérents à la FEHAP,
- o les SPASAD, les CSI, d'autres types d'Établissements et services médicaux-sociaux (ESMS) ainsi que l'ensemble des services à la personne en mode prestataire.

Sont exclus :

- o les particuliers employeurs,
- o les services mandataires,
- o l'activité d'aide à domicile aux familles.

Ne sont en outre pas concernés les employeurs qui appliquent à titre obligatoire un autre accord étendu que la BAD :

- o les SSIAD de la Croix Rouge Française
- o les entreprises et organismes employeurs dont l'activité principale est le service de soins infirmiers à domicile adhérents de la FEHAP,
- o les organismes employeurs dont l'activité principale est le SESSAD, le SAMSAH, ou le service de tutelle, et adhérents aux syndicats employeurs signataires de la convention collective nationale de travail du 15 mars 1966.

Précision :

Les conseils départementaux doivent inclure l'impact financier de l'avenant 43, pour les services habilités à l'aide sociale, sur l'ensemble des rémunérations des salariés de la branche de l'aide à domicile, y compris ceux travaillant dans le cadre de l'ASE ou de la protection maternelle et infantile.

### Couverture

L'aide aux départements est limitée à 50 % des coûts effectivement supportés au titre de l'année civile auxquels ils se rapportent et, par exception pour 2021, à 70 %.

Le calcul du montant de l'aide allouée à chaque département tient compte du rapport entre le nombre d'heures d'activité réalisées dans le département par les Saad au titre de l'aide-ménagère, de l'APA ou de la PCH, et le nombre d'heures réalisées par l'ensemble des mêmes services au titre des mêmes allocations sur

l'ensemble du territoire national, le résultat étant lui-même rapporté au montant total de l'enveloppe.

Pour les aides versées au titre des années 2021 à 2023, seront prises en compte par la CNSA les heures réalisées au cours de l'année 2019. A partir de 2024, les heures prises en compte seront celles réalisées au cours de l'avant-dernière année.

### Acompte

Le montant versé aux départements est calculé par la CNSA, à titre prévisionnel pour l'année en cours, sur la base d'un état prévisionnel des coûts accompagné d'un rapport présentant leurs modalités de calcul, préalablement transmis par chaque département.

Un acompte représentant 80 % du montant prévisionnel est versé le 15 mai de l'année en cours au plus tard.

Pour 2021, il est versé avant le 8 décembre 2021. Le montant définitif de l'aide au titre de l'année en cours est ensuite arrêté et notifié au département par la CNSA au plus tard le 31 mai de l'année suivante. Ce montant ajusté tient compte des dépenses réellement supportées par le département.

### Soutien aux SAAD

Le soutien financier des SAAD habilités à l'aide sociale (tarif individualisé) est réalisé dans le cadre de la tarification par le biais d'un arrêté modificatif de tarification du SAAD. L'impact de la charge réelle pour le service est identifié et une dotation complémentaire reconductible venant neutraliser cette charge pour ne pas la répercuter sur le tarif horaire du SAAD est apportée.

Le soutien financier des SAAD non habilités à l'aide sociale s'opère par l'apport d'une dotation de compensation annuelle, reconductible, dans le cadre d'une décision ou d'une convention de financement spécifique.

Un vade-mecum à destination des départements a été édité le 13 septembre 2021 par la CNSA (disponible sur la fiche n°108188 du site internet de l'URIOPSS). Il donne le cadre juridique de la mesure, apporte des précisions utiles sur sa mise en œuvre et fixe le calendrier, fixe la procédure étape par étape entre le CD et le SADD et propose des outils.

### Relation CD / SAAD

- o Étape 1 : estimation de la charge par les SAAD
- o Étape 2 : transmission de l'estimation de la charge par les SAAD au CD
- o Étape 3 : calcul de la répartition de la charge entre le CD et les autres financeurs
- o Étape 4 : consolidation de la mesure d'impact sur les rémunérations par le CD (transmission de la mesure de l'impact réel par les SAAD au CD)
- o Étape 5 : versement d'un acompte par le CD aux SAAD
- o Étape 6 : vérification et contrôle des charges constatées par le CD
- o Étape 7 : consolidation de la mesure de l'impact réel par le CD (opérations de régularisation par le CD vis-à-vis des SAAD)
- o Étape 8 : versement du solde aux SAAD et mesure de régularisation par le CD

### Commentaires

Une inconnue subsiste quant aux SAAD non habilités à l'aide sociale et au positionnement des conseils départementaux à leur égard. L'avenant 43 n'est pas opposable à ces derniers alors que les SAAD non tarifés par les CD devront l'appliquer à leurs salariés. Dans ce contexte, déjà impacté par les inégalités de l'attribution de la prime Covid par les départements, l'Uniopss alerte d'une part sur le nombre des départements qui s'engageront et leur niveau d'engagement, et d'autre part sur leur positionnement à l'égard des services non tarifés, lesquels, en cas de non-compensation intégrale de la hausse des rémunérations, devront augmenter leurs tarifs entraînant ipso facto l'augmentation des restes à charge.

Si la compensation de la revalorisation salariale des salariés du secteur non lucratif du domicile via le dispositif de l'article 47 de la LFSS pour 2021 est une bouffée d'oxygène, ce n'est évidemment pas à la hauteur des enjeux d'un réel virage domiciliaire et des besoins afférents. En outre, ses modalités questionnent les rapports entre l'Etat et les conseils départementaux, notamment par exemple quant à la compensation des coûts liés à l'APA et à la PCH.

À noter que les enjeux liés au financement des revalorisations issues de l'avenant 43 sont plus larges, puisqu'ils concernent aussi les centres de santé, centres de soins infirmiers et services d'aide à domicile qui ne sont pas financés par des financements publics.

## Contribution de l'Uniopss à la mission « Refondation de la santé publique »

*Sollicitée au mois d'août, l'Uniopss a répondu à la demande de contribution à la mission de « refondation de la santé publique » confiée par le Ministre des Solidarités et de la Santé au Professeur Franck Chauvin le 31 mai 2021.*



L'Uniopss représente une grande diversité d'acteurs privés non lucratifs des champs social, médico-social et de la santé, tous acteurs du système de santé ; parmi lesquels des centres de santé, des ESPIC, établissements sociaux et médico-sociaux, des associations de représentants d'usagers et leurs familles, et des acteurs de la prévention et promotion de la santé.

La crise sanitaire a mis en exergue les inégalités de santé existantes et les faiblesses des politiques de santé publique en France. En témoignent, la surmortalité observée dans les territoires présentant des indicateurs socio-économiques parmi les plus bas, ainsi que les écarts de taux de vaccination entre les territoires selon le niveau socio-économique de la population et parfois l'accessibilité géographique.

Alors que la crise a accéléré certains chantiers tels que le numérique en santé, il n'y a pas eu de réunion du Comité interministériel pour la santé dédié au Plan national de santé publique en 2020 ni en 2021, jusqu'alors organisé avec un suivi annuel. Si des réunions à caractère interministériel ont été organisées, elles n'ont pas donné lieu à des ajustements visibles des actions du Plan, ou à la mise en place de nouvelles actions spécifiquement liées à la crise. Cela a pourtant été le cas sur la feuille de route du numérique en santé, de nombreux systèmes d'information ont été créés en 1 an et demi pour gérer la pandémie, contribuant à améliorer notre système de veille sanitaire. Mais les problématiques de santé publique ont été mises de côté. La santé publique est pourtant une composante importante de la lutte contre la pandémie. Les hésitations et erreurs dans la communication sur l'impératif de la vaccination peuvent s'expliquer notamment par une insuffisance de culture de santé publique et d'absence de stratégie de communication en matière de prévention sur les problématiques de santé publique chez les décideurs.

En effet, au-delà de la crise covid, l'Uniopss regrette la faible place attribuée à la prévention et promotion de la santé dans le système de santé en France, centré sur l'hôpital et le curatif. Cela s'observe également au

niveau des financements non pérennes des acteurs de la prévention-promotion de la santé. Les mesures de lutte contre les inégalités de santé, inscrites dans le Ségur, commencent seulement à être mises en œuvre avec une accélération cet été, 1 an après les conclusions du Ségur, signe d'une faible priorisation. Idem pour la prise en compte de l'impact extrêmement négatif de la crise sanitaire et des mesures prises pour y remédier sur la santé mentale de la population, et l'organisation des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie reportée plusieurs fois.

Par ailleurs, l'Uniopss et de nombreuses organisations se sont opposées aux restrictions à l'accès aux droits et aux soins (notamment relatives à l'Aide médicale d'Etat) adoptées au parlement à l'automne 2019, au détriment de la santé publique. Les enjeux de santé publique ont été niés en privilégiant des enjeux de politique migratoire à la pertinence non démontrée.

Malgré les tribunes et interpellations d'associations et de médecins, les messages de santé publique n'ont pas été entendus. Les politiques publiques en direction des publics précaires devraient davantage prendre en compte les déterminants sociaux de santé, que de nombreux travaux de recherche permettent de définir avec précision. Les politiques publiques doivent accorder davantage de place à la santé publique et au sein de notre système de santé.

Membre de la Conférence Nationale de Santé, l'Uniopss est très étonnée qu'aucune saisine officielle du Ministère des Solidarités et de la Santé ne soit intervenue pendant les 10 premiers mois de la crise (première saisine mi-décembre 2020). À tous les échelons, la démocratie en santé a été mise de côté, au mépris des bonnes pratiques de santé publique et réduisant l'efficacité des mesures de lutte contre l'épidémie. Une réflexion sur l'évolution de la santé publique est donc pleinement justifiée mais là encore le calendrier de la mission et les délais de concertation interrogent. Comment refonder la santé publique en deux mois ?

La France dispose d'une expertise importante en santé publique, disséminée dans différentes agences et administrations centrales (HAS, Santé Publique-France, Haut Conseil de la Santé Publique, Direction générale de la santé etc.), ce qui peut nuire à la lisibilité de l'expertise et des actions. La multiplication des intervenants et experts de santé publique avec des propos contradictoires pendant la crise Covid a porté du discrédit sur cette expertise. L'expertise existante ne se diffuse pas assez par le biais de modalités efficaces comme la communication, la formation, la sensibilisation, le transfert de connaissances. La culture de santé publique doit être présente et renforcée partout, en premier lieu au niveau des responsables politiques, et administratifs, nationaux et locaux. Par ailleurs, les politiques de prévention doivent s'appuyer sur la recherche et sur des programmes évalués avec des méthodes validées, ainsi que des professionnels formés.

L'Uniopss propose de :

- o **Co-construire systématiquement les politiques de santé publique avec les représentants de la société civile, les usagers, notamment en mobilisant les instances de démocratie en santé et en soutenant les approches de santé communautaire.** Il faut sortir des logiques prescriptives, encore trop présentes. La place des citoyens, des usagers et leurs représentants, des patients-experts (...) est cruciale à tous les niveaux depuis la définition des politiques publiques jusqu'au déclinaison sur le terrain dans les projets des PTSM, CPTS, CTS, CLSM, dans les établissements...).

Pour pouvoir faire vivre la démocratie sanitaire, il faut pouvoir être acteur de sa santé et donc pouvoir donner les moyens aux personnes de l'être, et ce en tenant compte des singularités et des besoins de chacun : il est donc essentiel de pouvoir avoir accès à des formations, de développer la littératie en santé, d'adapter les outils de communication ou d'expression notamment pour les personnes en situation de handicap, et de prendre en compte la place des accompagnants si nécessaire.

Il est important de soutenir les démarches locales et participatives autour des contrats locaux de santé, des « ateliers santé ville » etc. L'échelon territorial des villes a montré sa pertinence dans la gestion de la crise et le déploiement de dispositifs auprès des publics les plus en difficultés. Les élus locaux doivent égale-

ment être associés aux politiques de santé publique.

- o **Mettre en place des financements pérennes en matière de prévention et promotion de la santé.**

Cela passe concrètement par :

- Le financement pérenne des missions de prévention de certains établissements sociaux et médico-sociaux et des associations spécialisées en prévention-promotion de la santé (exemple : mission de prévention des CSAPA rendue obligatoire par la loi LMSS de 2016 mais non financée)
- Le renforcement et la valorisation des missions de prévention et d'aller vers des structures coordonnées de soins primaires : centres de santé<sup>1</sup>, maisons de santé et CPTS - via le financement de postes de médiateurs de santé par exemple. Le financement majoritairement à l'acte n'incite pas à développer les missions et actions de prévention qui s'inscrivent dans le temps long et à l'échelle des territoires.
- o **Rendre effectif le parcours éducatif de santé créé par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, en renforçant la médecine scolaire et en construisant des programmes dédiés à la santé tout au long du parcours scolaire. L'expérience et le vécu de la crise sanitaire par les enfants et les adolescents, mais aussi par la communauté éducative dans son ensemble, doivent pouvoir être utilisés comme des leviers pour renforcer les espaces de dialogue et l'éducation à la santé à l'école. Cela doit être un des piliers de la santé publique.

*1 Exemple de l'Association santé bigoudène qui associe un centre de soins infirmiers et un service de promotion de la santé : <https://sante-bigoudene.fr/presentation/>*

La mission doit rendre son rapport final pour fin octobre.

En parallèle, deux autres missions dédiées à la santé publique ont été lancées début juin par Olivier Véran. Ce sont donc 3 missions estivales qui ont été lancées avec pour objectifs de « tirer les enseignements de la crise sanitaire et poser les bases d'une nouvelle santé publique ». Cela n'a pas été mentionné, mais on peut supposer qu'elles remplacent le Ségur de la Santé publique, évoqué un an plus tôt lors des conclusions du Ségur, et qui n'a jamais vu le jour.

# UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX

L'URIOPSS Centre, créée en décembre 1949, est une association loi 1901 à but non lucratif, qui appartient à un réseau national reconnu d'utilité publique. Elle a pour but d'unir, au niveau régional, les associations et organismes non lucratifs (fondations, réalisations mutualistes, congrégations, coopératives...) des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre l'exclusion pour développer les solidarités.

## *Les valeurs du réseau*

L'URIOPSS Centre et ses adhérents partagent des valeurs et des spécificités associatives :

- Primauté de la personne
- Esprit de solidarité
- Esprit désintéressé
- Liberté d'expression et de démocratie

## *Ses buts (extraits des statuts)*

- regrouper les Associations et Organismes privés sanitaires, sociaux et socio-culturels à but non lucratif de la Région Centre,
- provoquer leur création et soutenir leur développement quand le besoin s'en fait sentir,
- faciliter les liaisons et les regroupements entre ces Organismes,
- constituer un terrain de rencontre, de recherche et de réflexion en ce qui concerne leur raison d'être et leur nécessité dans la vie de la nation,
- les représenter et assurer la sauvegarde de leurs intérêts auprès des Pouvoirs Publics, Administrations et Collectivités locales, et des Organismes de toute nature,
- assurer leur participation à l'élaboration et à l'exécution des programmes et plans d'équipement sanitaires et sociaux,
- faciliter, par tous moyens appropriés la formation, le perfectionnement et l'information de leurs personnels et des bénévoles,
- mettre à leur disposition les services techniques et de documentation susceptibles de les aider sur toutes les questions générales et spécifiques concernant leur activité,
- faire connaître leur esprit, leurs objectifs et leurs activités auprès de l'opinion publique.

## *Ses domaines*

- Personnes handicapées
- Personnes âgées
- Aide et soins à domicile
- Lutte contre l'exclusion - Insertion - Alerte
- Protection de l'enfance et jeunes en difficulté
- Petite enfance
- Sanitaire

## *Son réseau*

Localement, l'URIOPSS Centre regroupe plus de 200 associations et fédérations, petites et grandes, réparties sur les six départements, ce qui représente plus de 650 établissements et services du secteur sanitaire et social.

L'URIOPSS CENTRE appartient à un réseau national, l'UNIOPSS, qui regroupe 14 URIOPSS et 93 adhérents nationaux. **Le réseau national UNIOPSS/URIOPSS regroupe 25 000 établissements et services gérés par les adhérents, soit 700 000 salariés (ETP) et 1 000 000 bénévoles.**

**Conseil d'administration de l'URIOPSS au 17/06/2021**

Collège Associations	
Monsieur Olivier BASIRE	Mutualité Française CVL
Monsieur Steven BEUREL	Enfance et Pluriel
Monsieur Jean-Marc BOUCHARD	AEFH
Monsieur Philippe COLLIN	Fondation Verdier
Monsieur Jean-Claude DION	APHL
Madame Patricia DOUANE	AIDAPHI
Monsieur Jean-François FILY	ADAPEI 36
Monsieur Gilles GAILLARD	ADPEP 45
Monsieur GASPARD-CADET	ARDEQAF
Monsieur Denis TURPIN	Association Addictions France
Monsieur Guillaume MASSET	APAJH 37
Monsieur Jean-Bernard PEARON	ADMR Centre
Madame Nadia PETAT	PEP 18
Monsieur Éric TOURNET	AGEVIE
Monsieur Sébastien ROBLIQUE	CISPEO
Monsieur Éric TROUVE	Croix Rouge Française
Monsieur Pascal USSEGLIO	APF France Handicap
Monsieur Thierry WITTNER	APAJH 41
Délégués GLASS (délégué puis délégué adjoint)	
Monsieur Philippe SAUNE	GEDHIF
Monsieur Philippe DEBROYE	UGECAM
Madame Fanny LAFFAYE-HILL	Ordre de Malte
Monsieur Denis VERNADAT	FAC
Monsieur Clément AMOURIQ	ACOGEMAS
Madame Myriam BILLOT	M'HOME 36
Monsieur Pascal OREAL	UNA 37
Madame Sophie MOREAU FOUQUET	Association La Source
Monsieur Loïc TYTGAT	APHP
Madame Geneviève CETAIRE	ACESM
Monsieur Dominique LEGUET	Espoir 21
Madame Muriel BRUNET	AHSAP ASAD
Personnes qualifiées	
Madame Claire BOTTE	
Monsieur Marcel HARTMANN	
Madame Dominique LORENZI-BRY	
Monsieur Jean-Claude MARINAULT	
Monsieur Pedro NIETO	
Invités	
Monsieur Olivier CANY	UNAFORIS
Monsieur Claude LAIZE	CREAI

**Le Bureau**

Marcel HARTMANN	Président
Steven BEUREL	Trésorier adjoint
Claire BOTTE	Secrétaire adjointe
Jean-Claude DION	Trésorier
Dominique LORENZI-BRY	
Guillaume MASSET	Secrétaire
Pedro NIETO	
Sébastien ROBLIQUE	Vice-Président

**L'équipe**

Johan PRIOU	Directeur
Aude BRARD	Directrice adjointe
Jacques PRIETO	Conseiller technique
Jéromine TOURET	Conseillère technique
Emilie ROY	Conseillère technique
Sophie VACHER	Conseillère technique
Emmanuelle MALLET	Documentaliste - Webmaster
Véronique ARNAUD	Secrétaire de direction
Fatima LESTRADE	Comptable

## *L'Animation du réseau des associations sanitaires et sociales de la région Centre*

*Se rencontrer pour mieux se connaître, échanger, s'informer, réagir, témoigner, croiser les points de vue, élaborer des projets communs inter associatifs, prendre du recul... Ces réunions permettront aussi à l'Uriopss et à son réseau de fonder ses prises de position dans les différentes instances départementales, régionales et nationales en restant au plus près de vos préoccupations.*

**Animation Départementale** : les Groupes de liaison des associations sanitaires et sociales (GLASS)

**GLASS du Cher** suivi par **Emilie ROY**

**GLASS d'Eure-et-Loir** suivi par **Jacques PRIETO**

**GLASS de l'Indre** suivi par **Emilie ROY**

**GLASS d'Indre-et-Loire** suivi par **Johan PRIOU**

**GLASS du Loir-et-Cher** suivi par **Johan PRIOU**

**GLASS du Loiret** suivi par **Sophie VACHER**

**CDHL, Commission départemental du handicap dans le Loiret**, suivie par **Aude BRARD**

**Animation Régionale** : les commissions régionales

« **Personnes Handicapées** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION, Trésorier de l'URIOPSS Centre, et Guillaume MASSET, Secrétaire du Bureau (co-présidents),

« **Etablissements hébergeant des Personnes Agées** » animée par Emilie ROY

« **Services d'aide domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON, administrateur de l'URIOPSS

« **Services de soins infirmiers à domicile** » animée par Emilie ROY et présidée par Jean Bernard PEARON administrateur de l'URIOPSS

« **Mandataires judiciaires à la protection des majeurs** » animée par Aude BRARD et présidée par Jean-Claude DION,

« **Protection de l'Enfance** » animée par Johan PRIOU, Jérôme TOURET et co-présidée par Myriam BILLOT et Geneviève CETAIRE, administratrices

« **Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** » animée par Sophie VACHER et présidée par Dominique LORENZI-BRY, membre du bureau de l'URIOPSS

**Collectif ALERTE en région Centre**, animé par Dominique LORENZI-BRY, membre du Bureau et Sophie VACHER

« **Coopération, Projets, Territoires** », animé par Jacques PRIETO et présidée par Pedro NIETO, membre du Bureau de l'URIOPSS

**Groupe Régional des Lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP)** animée par Elisabeth ADAMCZYK

**Les Groupes techniques régionaux** :

« **Responsables des ressources humaines** » animé par Johan PRIOU et Jérôme TOURET

« **Responsables administratif et financier** » animé par Jacques PRIETO

« **Systèmes d'information** » animé par Jacques PRIETO

## *Le Conseil Technique*

*Pour vous informer et répondre à vos questions, l'équipe assure une veille juridique, participe aux Commissions nationales du réseau Uriopss-Uriopss, est en relation avec les autorités régionales et départementales et avec... les adhérents de l'Uriopss !*

### **Domaines sectoriels**

**Personnes Handicapées** : Aude BRARD

**Personnes Agées** : Emilie ROY

**Services d'aide et de soins à domicile** : Emilie ROY

**Enfance - Familles - Jeunesse** : Johan PRIOU et Jérôme TOURET

**Santé** : Johan PRIOU

**Lutte contre la pauvreté et l'exclusion** : Sophie VACHER

### **Domaines transversaux**

**Vie associative et droit associatif** : Emilie ROY

**Régulation, Autorisation des ESMS, droits des usagers de la loi du 2 janvier 2002** : Emilie ROY

**Qualité, Evaluation, Certification** : Emilie ROY

**Conduite du changement** : Aude BRARD

**Financements, Budget, Tarification, Comptabilité, Fiscalité** : Jacques PRIETO

**Droit Social** : Johan PRIOU et Jérôme TOURET

**Gestion des Ressources Humaines** : Johan PRIOU

**Territorialisation des politiques publiques de l'échelon local à l'échelon européen** : Johan PRIOU

**Dispositif CAP'ASSO** : Jacques PRIETO

L'URIOPSS a conventionné avec la Fédération des entreprises d'insertion, le COORACE et l'URHAJ.

### *Le Soutien et l'accompagnement individualisés*

Appui expert mobilisant des personnes ressources internes et externes donnant lieu à facturation. Intérêt pour les adhérents : des tarifs attractifs et la qualité des intervenants au service des valeurs associatives

#### **Formation en inter et en intra**

Gestion -Tarification ; Droit du travail et gestion des ressources humaines ; Accompagnement des pratiques...

#### **Appui à la Conduite de projets et à l'accompagnement du changement :**

Projet et statuts associatifs, projet d'établissement et de service, évaluation du projet associatif et évaluation interne ; CPOM, analyse financière et comptable ; coopérations et regroupements ; organisation, droit social et GRH.

### *L'Information et la Communication*

Si vous êtes incollable sur les informations nationales et régionales, c'est grâce à ce service !

Bulletin Mensuel, Site internet, lettre mail du réseau, veille et recherche documentaire... :  
Emmanuelle MALLET

### *L'Accueil et le Secrétariat*

Votre première interlocutrice, celle qui vous oriente.

Véronique ARNAUD

### *La Comptabilité*

Fatima LESTRADE

### *Les Représentations*

Assurée par les administrateurs, la direction, des adhérents mandatés ou les conseillers techniques de l'URIOPSS, il s'agit de représenter les organisations privées à but non lucratif sanitaires et sociales et d'être force de propositions dans toutes les instances les concernant, parmi lesquelles, de manière non exhaustive :

Les instances

**CESER** (Conseil économique, social et environnemental régional)

**CRSA** (Conférence Régionale Santé et de l'Autonomie)

**CRHH** (Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement)

**Groupes de suivi des schémas départementaux  
Conseils de développement**

**CDCA** (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie)

**CTS** (Conseils territoriaux de santé)

**ODPE** (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance)

Les réseaux régionaux

**CRESS** (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire)

**LMA** (Le Mouvement Associatif Centre Val de Loire)

**ORS** (Observatoire Régional de la Santé)

**FRAPS** (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)

**CREAI** (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations)

#### **France Active Centre**

**Collectif Handicaps Centre-Val de Loire**

**ADERE Centre-Val de Loire**

**QUALIRIS**

**Réseau des soins palliatifs en région Centre-Val de Loire**

**ARDEQAF - ERTS**

**ITS 37** - Institut du Travail Social, Comité technique pédagogique du CAFDES

**OTDIF 36** - Office Technique Départemental d'Insertion et de Formation de l'Indre

**Comité départemental d'entente pour la semaine des retraités et personnes âgées du Loire**

Le réseau Uniopss-Uriopss est, au niveau national, représenté au **CNOSS** (Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale), au Conseil de la **CNSA** (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), au conseil d'administration de l'**ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance), au Conseil de surveillance de la **CNAMTS** (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), au **HCTS** (Haut Conseil du travail social), au **CNCPH** (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au **CNLE** (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion), à la **Conférence nationale de Santé, au Mouvement Associatif**, au **HCVA** (Haut Conseil à la vie associative), à l'**HAS** (Haute Autorité de santé), à **ESS France**.

Pour toute information complémentaire :  
Marcel HARTMANN, Président de l'URIOPSS Centre  
Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

L'association de santé et de solidarité **APLEAT-ACEP** intervient auprès de personnes en situation d'exclusion, aux conduites à risques et addictives ou souffrant de pathologies chroniques au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux, recrute dans le cadre d'une mise à disposition :

## UN(E) ANIMATEUR (TRICE)

CDI à temps plein à pourvoir rapidement basé à Montargis—Jours travaillés : du mardi au samedi—Horaires de travail répartis entre 11h00 et 20h30

Le GEM de Montargis est une association de prévention et de compensation de la restriction de participation à la vie en société des personnes handicapées, qui ouvrira pour la première fois ses portes le 15 septembre 2021. Il s'agit d'une association d'entraide mutuelle entre pairs, constituant un collectif de personnes concernées par des problématiques de santé ou de situations de handicap similaires et souhaitant se soutenir mutuellement, notamment dans les difficultés rencontrées dans les domaines de l'insertion sociale, professionnelle, et citoyenne.

Missions : De manière générale, l'animateur devra favoriser l'autonomisation des adhérents par la mise en œuvre d'actions d'informations, de conseils et de soutiens, dans une visée de renforcement des capacités des adhérents à opérer leurs propres choix.

- aider les adhérents à s'organiser pour la réalisation de leur projet, à rompre leur isolement, à retisser du lien social et à s'entraider dans la vie courante ;
- soutenir et valoriser les compétences des adhérents ;
- soutenir les personnes fréquentant le GEM, dans leurs démarches individuelles et collectives au sein ou à l'extérieur du GEM ;
- apporter écoute, avis et conseil ;
- établir des relations avec l'environnement et les institutions du territoire ;
- participer à la création et au développement des outils communs du GEM ;
- développer les activités du GEM sur propositions des adhérents ;
- veiller au confort et à la gestion quotidienne du groupe.

Qualifications et profil : Diplôme d'état ME ou BP JEPS exigé—Compétences requises : s'adapter aux spécificités des personnes fréquentant le GEM, être disponible, à l'écoute, bienveillant. Autonomie, capacité de gestion et de régulation de groupe, savoir rendre compte de ses activités et des difficultés rencontrées.

Connaissance des troubles TND/ TSA appréciée (une formation spécifique devra être envisagée le cas échéant).

Permis B indispensable

Rémunération : Salaire de base mensuel brut (ref CCN66) : 1 705,64€ pour 1 temps plein (reprise ancienneté possible selon profil)

Adressez CV et lettre de motivation à Marie Ferquel, Responsable RH : marie.ferquel@apleat.com

Dans le cadre du Logement d'Abord, l'association **Le Relais** gère une résidence permettant l'accès direct au logement pour des publics sans abris marginalisés. Le projet s'inscrit dans un consortium associatif et vous exercez au sein d'une équipe pluridisciplinaire avec les associations Addiction France et APLEAT ACEP.

## Travailleur social en logement pour les grands marginaux (H/F)

CDD 18 mois -35h - Horaires d'internat  
Salaire selon convention SOP du SYNEAS de 1595.31 € à 2555.79 € brut selon diplôme

Bourges (18 CHER) - PERMIS B obligatoire : déplacements réguliers avec véhicule de service

Descriptif du poste : Vous accompagnez l'accès au logement et la mise en place des démarches administratives liées au logement. Vous recueillez l'adhésion des personnes et favorisez l'émergence d'un projet d'insertion personnalisé et de stabilisation de la situation globale. Vous veillez notamment à la gestion locative, à l'accès aux droits, aux questions de santé. Vous animez des espaces collectifs et des temps partagés. Vous évaluez et accompagnez les capacités à aller vers de l'activité ou de l'emploi.

Vous effectuez des visites à domicile. Vous veillez aux relations de bon voisinage entre les habitants et à l'inscription dans le quartier. Vous effectuez des actions de médiation et gérez les conflits le cas échéant.

Vous accompagnez la personne afin qu'elle réunisse les conditions d'un accès durable au logement, au logement adapté ou l'accès à un établissement d'insertion.

- Accueil des personnes et établissement d'une relation de confiance
- Capacité à travailler en présence des chiens
- S'assurer d'un usage correct et du maintien en bon état des locaux communs et privatifs
- Animation des espaces et temps communs et facilitation de la vie collective
- Prévenir et accompagner le suivi des soins
- Favoriser l'intégration des habitants

dans le quartier

- Construire un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociales
- Construire et accompagner un projet personnalisé
- Travailler en partenariats

Compétences du poste : Animer une action de groupe—Qualités relationnelles, réflexives, d'animation et d'écoute—Médiation, gestion de conflits—Adaptation, créativité, réactivité—Travail en équipe—Autonomie—Capacité de travail avec les partenaires—Connaissance du public

Profil souhaité : Expérience souhaitée de 2 ans -Diplôme du travail social

Envoyer candidature à M. David SOUCHET, directeur à david.souchet@lerelais18.fr

## L'ADPEP 45 Recrute pour le SESSAD PRO

### 1 Conseiller en Economie Sociale et Familiale (H/F)

En CDD à 1 ETP à pourvoir dès que possible jusqu'au 1er décembre 2021—CC66 – Sec-teur enfant

Le Service accompagne 35 jeunes adolescents âgés de 16 à 25 ans, porteurs de déficience intellectuelle avec ou sans troubles du comportement et de la conduite.

Formation : Diplôme de Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)

Missions principales : Expertise particulière dans les domaines de la vie quotidienne (consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé).

Il/elle a un rôle d'information et de conseil et est ressource pour l'équipe sur ces différents thèmes.

Complémentaire dans l'accompagnement éducatif, il/elle contribue à l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé.

Il/elle réalise à partir de ses observations et du recueil des besoins et des demandes un diagnostic qui lui permet d'établir des préconisations d'accompagnement dans l'accès aux droits, dans l'autonomie du jeune dans la gestion de ses ressources.

Il/elle peut par l'animation de groupes centrés sur la vie sociale et professionnelle assurer un accompagnement collectif. Il/elle aide à la constitution des dossiers d'aide à l'emploi en s'appuyant sur les organismes compétents.

Envoyer CV et lettre de motivation au plus tard le 30 septembre 2021 à :

Mesdames les Directrices-adjointes SESSAD-Pro

Parc d'Activités du Moulin  
767 boulevard Duhamel du Monceau  
45160 OLIVET

E-mail : sessad.dtp@pep45.asso.fr



D'autres offres sur notre site internet



URIOPSS Centre  
29 bd Rocheplatte — BP 35 — 45016 Orléans cedex 1  
Tél. : 02.38.62.34.39 — Fax : 02.38.81.29.72 — uriopss.centre@wanadoo.fr — www.uriopss-centre.fr

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret Recrute pour son siège social

## 1 Responsable Administratif et Financier (H/F)

En CDI à temps complet à pouvoir à compter du 1er novembre 2021

L'ADPEP 45 est une association gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux d'envergure dans le département du Loiret. L'ADPEP 45, affiliée à la fédération générale des PEP, porteuse des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté a pour objet d'aider jeunes et adultes en difficulté et en situation de handicap dans le respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles.

**Descriptif du poste :** Dans le cadre du projet associatif, nous souhaitons vous intégrer en tant que conseil auprès du Directeur Général, de la Trésorière de l'Association et de l'ensemble des directions des établissements, dans un environnement multi-sites. Nous vous proposons de prendre la responsabilité financière et administrative de l'Association et de ses 26 comptabilités dont vous centralisez, vérifiez et validez les procédures budgétaires, comptables et financières.

Nous attendons de vous notamment :

- d'assurer le contrôle, le suivi intégral des comptabilités des établissements et services gérés par l'Association et d'établir les comptes consolidés,
- De coordonner l'ensemble des comptables de l'Association,
- De participer au pilotage stratégique par la production d'études, de PPI/PPF et d'analyses financières pour chaque établissement et pour l'Association,
- D'être soutien juridique à la vie associative (statuts, CA, AG, procès-verbaux, démarches administrative et déclaratives de nouvelles structures...).

De plus, par votre maîtrise des outils informatiques, vous êtes le/la référent(e) du logiciel comptable et participez à différents projets d'évolution du système d'information (dématérialisation des factures, intégration des écritures bancaires...). Vous coordonnez les actions de l'Association dans le domaine de l'informatique.

**Profil recherché :** Diplômé(e) de niveau 1 en finance/comptabilité (DSCG, Master spécialisé CCA ...), vous avez au moins 3 ans d'expérience en tant que Responsable Administratif et Financier idéalement acquise dans le domaine médico-social.

Vous maîtrisez les outils informatiques et notamment le PackOffice et SAGE.

Ce poste, basé à Orléans, comprend des déplacements réguliers dans tous les établissements de l'Association situés dans le Loiret.

Salaires avec reprise ancienneté selon CCN 66, 30 jours de congés annuels + 18 jours de congés spécifiques par an (6 jours consécutifs par trimestre hors été), Mutuelle et Prévoyance, Véhicule de service pour les déplacements professionnels.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) avant le 15 octobre 2021 à l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'ADPEP 45  
25 Bd Jean Jaurès CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex 1  
blaise.gbaguidi@pep45.asso.fr

L'ADPEP 45 Recrute pour Son dispositif enfants

## 1 CHEF DE SERVICE (H/F)

En CDD à 1 ETP à pouvoir dès que possible jusqu'au 31 décembre 2021

CCN 66 – Secteur Enfants

**Descriptif de poste :** En référence aux valeurs de l'association, dans le respect du projet du service, vous aurez pour missions principales de :

- Contribuer à la définition du projet institutionnel conformément aux orientations associatives,
- Concevoir et mettre en œuvre les projets de service,
- Garantir la mise en œuvre et le suivi des projets personnalisés des jeunes,
- Encadrer, animer et conduire les équipes,
- Gérer les plannings, le suivi des horaires des personnels,
- Coordonner les relations avec les familles et les différents partenaires.

**Profil :** • Connaissance des personnes en situation de handicap

- CAFERUIS ou équivalent apprécié
- Expérience d'encadrement souhaitée et capacité à coordonner des équipes pluridisciplinaires.
- Maîtrise de l'informatique (Word et Excel)
- Permis B obligatoire

Dépôt des candidatures avant le 1er octobre 2021 : Adresser lettre de motivation et CV : Monsieur le Directeur Général de l'ADPEP 45  
25 Bd Jean Jaurès CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex 1  
siege.association@pep45.asso.fr

L'ADPEP 45 recrute pour son établissement CAMSP de Gien Montargis

## 1 INFIRMIER (H/F)

En C.D.I. à temps partiel 0,80 ETP  
Poste à pourvoir dès que possible  
C.C.N. 66- secteur enfant

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) accueille des enfants de la naissance à 6 ans. Le CAMSP a pour mission le dépistage précoce, les soins et la prise en charge des difficultés sensorielles motrices et psychologiques de l'enfant. Les suivis s'effectuent sous la forme ambulatoire. L'infirmier (H/F) du CAMSP travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il/elle intervient auprès du jeune enfant et de sa famille dans le cadre de l'admission et coordonne le parcours de soins de l'enfant.

**Missions principales :**

- Participer au processus d'Admission de l'enfant,
- Coordonner le parcours de soins de l'enfant accueilli au CAMSP,
- Faire référence auprès de la famille et de l'enfant en ce qui concerne le suivi médical,
- Favoriser et organiser la télé consultation avec un pédiatre,
- Entretenir le partenariat avec les hôpitaux, les CPTS, les médecins pédiatres,
- Travailler en équipe pluridisciplinaire.

**Profil :**

Diplôme infirmier DE.

Vous disposez d'une bonne connaissance du territoire Gien Montargis et vous avez un réseau partenarial conséquent.

Vous avez des aptitudes pour le travail en équipe.

Vous connaissez le développement de l'enfant et avez une expérience en pédiatrie.

Vous êtes rigoureux et organisée et vous avez des aptitudes pour le partenariat et la collaboration.

Permis B exigé.

Intervention sur les sites de Gien et Montargis.

Lettre de motivation et CV à adresser par courrier ou courriel avant le 31 octobre 2021 à :

A l'attention de Madame la Directrice Adjointe

CAMSP de Gien-Montargis

13 Rue du Port Saint Roch 45200 Montargis  
katy.signal@pep45.asso.fr



D'autres offres sur notre site internet

L'URIOPSS Centre remercie ses partenaires

## CRÉDIT MUTUEL, LA BANQUE PARTENAIRE DES ASSOCIATIONS.

Partenaire d'une association sur 3, le Crédit Mutuel vous propose des solutions adaptées à vos besoins

**Votre contact :** Jean des Vaux au 02 38 77 63 24  
[jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr](mailto:jean.mesmindesvaux@creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**

On construit  
mieux son avenir  
si on le regarde  
en face.

[mesquestionspourdemain.fr](http://mesquestionspourdemain.fr)

 AG2R LA MONDIALE

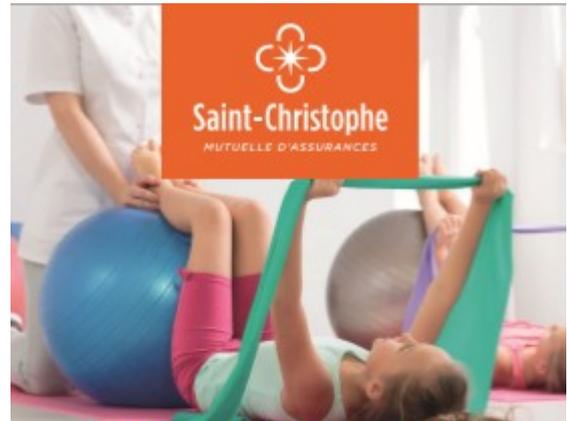


LES ASSOCIATIONS SOUTIENNENT  
DE GRANDES CAUSES  
MAIS QUI **SOUTIENNENT** LES ASSOCIATIONS ?

**1<sup>ER</sup> BANQUE DES ASSOCIATIONS**

 **CAISSE D'ÉPARGN**  
LOIRE-CENTRE

isse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directeur et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.47 mEx. Septembre 2017



**L'ASSUREUR DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Contactez Aline PUVILLAND  
Inspecteur commercial

**06 37 19 25 93**

[aline.puvilland@msc-assurance.fr](mailto:aline.puvilland@msc-assurance.fr)

[www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)



## ASSOCIATIONS

VOS PROJETS ASSOCIATIFS  
NOUS TIENNENT A COEUR



Partenaire de nombreuses associations, **Société Générale s'engage activement dans des domaines très variés** : le sanitaire, le médico-social, l'enseignement privé, le sport. L'ambition de Société Générale est de **vous accompagner dans la durée à travers une relation personnalisée**, en s'appuyant sur des solutions développées par nos filiales.

Votre contact :

Annabelle LAINE CAMPINO

02 38 24 46 16

[Annabelle.laine-campino@socgen.com](mailto:Annabelle.laine-campino@socgen.com)

 **SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**



## Informations départementales

**fiche n°108232** : Obligation vaccinale, impact de l'avenant 43, problématiques de recrutement dans l'Indre : retour sur la réunion de Bureau du CDCA  
**fiche n°108228** : Arrêté de composition de la conférence des financeurs 37  
**fiche n°108121** : [COVID-19] – Retour sur la réunion Fédérations de l'aide à domicile / Conseil départemental du Loiret du 6 septembre 2021  
**fiche n°108036** : Appel à projets pour la création d'un service de réparation pénale - Eure-et-Loir  
**fiche n°107917** : Nouvel arrêté de composition de la CDAPH 36  
**fiche n°107521** : Installation du CDCA renouvelé de l'Indre le 5 juillet 2021 - Compte-rendu de la réunion disponible  
**fiche n°107953** : Appel à candidatures pour le forfait contribuant à un projet de vie sociale et partagée par l'habitat inclusif en Indre-et-Loire  
**fiche n°107915** : Autorisation d'un CADA de 60 places géré par l'association Habitat et Humanisme dans le Loir-et-Cher  
**fiche n°107954** : Relevé de décision de la réunion d'information COVID du 13/08/2021 à la Préfecture du Loir-et-Cher

## Informations régionales

**fiche n°108233** : Appels à candidatures en vue du renouvellement des conseils territoriaux de santé (associations d'usagers / promotion de la santé et de la prévention/ protection de l'environnement / précarité)  
**fiche n°108122** : Compte-rendu de la réunion ARS-Fédérations médico-sociales (volet personnes âgées) du 8 septembre 2021  
**fiche n°108135** : Bilan de l'emploi associatif sanitaire et social en région Centre-Val de Loire  
**fiche n°108020** : Compte-rendu de la réunion ARS/Fédérations du 31 août Volet PH  
**fiche n°107918** : Appel à projet « Innovation en psychiatrie »  
**fiche n°107912** : Arrêté de composition de la commission de sélection des appels à projets de la compétence exclusive de l'ARS  
**fiche n°107913** : Arrêté de nomination des membres avec voix consultative pour l'appel à projet LAM LHSS dans le Loiret

## Informations nationales

**fiche n°108188** : SAAD : 200 millions pour la revalorisation salariale -  
**fiche n°108176** : Mission de refondation de la santé publique : contribution de l'Uniopss  
**fiche n°108231** : Compte-rendu de la réunion du 13/09/2021 au cabinet de S. CLUZEL sur l'obligation vaccinale et le passe sanitaire  
**fiche n°108157** : Prévisions économiques 2021-2022 du réseau Uniopss-Uniopss  
**fiche n°108091** : ESMS spécifiques : lancement de la circulaire budgétaire 2021  
**fiche n°108089** : Investissement : note à destination des ARS  
**fiche n°108130** : Décret du 6 septembre 2021 relatif à l'aide aux départements versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie  
**fiche n°108131** : Tableau de bord de la performance MS 2021 : la campagne est ouverte  
**fiche n°108061** : Avenant 43 : la CNAV revalorise de 3,40 euros son tarif horaire !  
**fiche n°107862** : Loi relative à la gestion de la crise sanitaire : Note du réseau Uniopss-Uniopss (MAJ : 08/09)  
**fiche n°107970** : Réforme des services aux familles \_ Relais petite enfance : les détails dans un décret du 25 août 2021  
**fiche n°108024** : Réforme des services aux familles - Décret du 30/08/2021 relatif aux assistants maternels et aux EAJE - Décret du 30/08/2021 relatif aux assistants maternels agréés - Arrêté du 16/08/2021-Renouvellement agrément AM  
**fiche n°108119** : Compte-rendu de la réunion au Ministère du Logement du 06/09/2021 – Communiqué de presse d'E Wargon sur la programmation pluriannuelle des places d'hébergement d'urgence – feuille de route de la DIHAL  
**fiche n°108031** : Publication de l'arrêté fixant les tarifs plafonds 2021 des CHR : la convergence tarifaire négative est réactivée  
**fiche n°108035** : Loi relative à la gestion de la crise sanitaire : obligation vaccinale et pass sanitaire - note du réseau Uniopss-Uniopss : Uniopss Auvergne-Rhône Alpes du 30/08/2021  
**fiche n°108030** : Charte éthique et accompagnement du grand âge -  
**fiche n°108034** : Appel à projet national : L'habitat partagé et accompagné en 3D : Défriche, Développe, Déploie »  
**fiche n°107952** : Passe sanitaire pour les visiteurs dans le secteur social et médico-social : des précisions sur les ESMS concernés  
**fiche n°107943** : Appel à projets national du Programme ESMS numérique  
**fiche n°107950** : Appel à candidature : expérimentation "centres et maisons de santé participatifs"

*Fiche technique issue de la base d'information nationale du réseau UNIOPSS-URIOPSS.  
Disponible depuis le site de l'URIOPSS Centre :  
<http://www.uriopss-centre.fr> - rubrique Expertises, Analyses, Publication*

*Attention : N'oubliez pas de vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe.  
En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre documentaliste/webmaster au  
02.38.62.34.39.*

URIOPSS Centre  
29 bd Rocheplatte BP 35  
45016 Orléans cedex 1  
Tél. : 02.38.62.34.39 - Fax : 02.38.81.29.72  
[uriopss@uriopss-centre.fr](mailto:uriopss@uriopss-centre.fr)  
[www.uriopss-centre.fr](http://www.uriopss-centre.fr)